

2026 - 2032

Plan Climat Air Énergie Territorial

TOME 5 – EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Projet arrêté en conseil communautaire du 10 mars 2026

© Communauté de communes des COËVRONS

L'ensemble des informations contenues dans ce rapport est la propriété exclusive de la Communauté de communes des Coëvrons. Toute utilisation ou publication des résultats présentés dans ce document devra faire l'objet d'une demande auprès de la Communauté de communes des Coëvrons.

Communauté de communes des Coëvrons

2 Av. Raoul Vade pied - CHATRES LA FORET – 53 600 EVRON

Standard : 02 43 66 32 00

www.coevrons.fr

Publié par la Communauté de communes des Coëvrons, mars 2026.

Evaluation environnementale stratégique réalisée par :



SOMMAIRE

PREAMBULE	5
CADRE JURIDIQUE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE.....	6
LA DEMARCHE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE	7
PRESENTATION DU PROJET DE PLAN CLIMAT	9
1. LA DEMARCHE	9
2. LE TERRITOIRE D'ETUDE	10
3. LE DIAGNOSTIC	11
1.1. <i>Consommations d'énergie et facture énergétique du territoire.....</i>	<i>11</i>
1.2. <i>Emissions de gaz à effet de serre</i>	<i>12</i>
1.3. <i>Qualité de l'air et émissions de polluants atmosphériques.....</i>	<i>13</i>
1.4. <i>Zoom sectoriel des consommations d'énergies, émissions de GES et qualité de l'air</i>	<i>15</i>
1.5. <i>Séquestration de carbone.....</i>	<i>17</i>
1.6. <i>Réseaux de transport et distribution d'énergie</i>	<i>20</i>
1.7. <i>Production d'énergie renouvelable</i>	<i>20</i>
1.8. <i>Vulnérabilité aux changements climatiques.....</i>	<i>21</i>
4. LA STRATEGIE	22
5. LE PLAN D' ACTIONS	22
METHODOLOGIE MISE EN ŒUVRE POUR L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE	24
1. L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET IDENTIFICATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	25
2. EVALUATION DES INCIDENCES AU REGARD DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PROPOSITIONS DE MESURES.....	25
3. DEFINITION DES INDICATEURS DE SUIVI DES THEMATIQUES ENVIRONNEMENTALES	26
SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	27
1. PAYSAGE ET CADRE DE VIE.....	27
2. BIODIVERSITE ET MILIEUX NATURELS	28
3. SOBRIETE TERRITORIALE.....	29
4. RISQUES, NUISANCES, POLLUTION ET SANTE PUBLIQUE	30
5. BILAN DES ENJEUX HIERARCHISES.....	31
EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES SCENARIOS	33
1. ANALYSE DES INCIDENCES DES SCENARIOS ENVISAGES ET DU SCENARIO RETENU	33
1.1. <i>Présentation des scénarios.....</i>	<i>33</i>
1.2. <i>Evaluation du scénario tendanciel.....</i>	<i>36</i>
1.3. <i>Evaluation du scénario réglementaire.....</i>	<i>37</i>
1.4. <i>Evaluation du scénario de la stratégie de la communauté de communes des Coëvrans</i>	<i>38</i>
ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE LA STRATEGIE RETENUE	41
1. LECTURE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE LA STRATEGIE.....	41
2. CADRE DE VIE ET PAYSAGE.....	42
3. MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	48
4. SOBRIETE TERRITORIALE.....	53
5. RISQUES, NUISANCES, POLLUTION ET SANTE PUBLIQUE	58
6. SYNTHESE DE L'ANALYSE DE LA STRATEGIE RETENUE	63
EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU PLAN D' ACTIONS.....	64

1. SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DU PLAN D' ACTIONS.....	82
EXPOSÉ DES EFFETS NOTABLES PRÉVISIBLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PCAET SUR LE RÉSEAU NATURA 2000.....	84
1. RAPPELS RÉGLEMENTAIRES SUR LES OBLIGATIONS DES PCAET VIS-A-VIS DES SITES NATURA 2000	84
2. LES SITES NATURA 2000 SUR LE TERRITOIRE	84
3. INCIDENCES DU PCAET SUR LES SITES NATURA 2000 ET MESURES	88
3.1. <i>Evaluation des incidences potentielles de la stratégie PCAET sur les sites Natura 2000.....</i>	<i>88</i>
3.2. <i>Evaluation des incidences potentielles du plan d'actions PCAET sur les sites Natura 2000</i>	<i>90</i>
ARTICULATION AVEC LES DOCUMENTS CADRES	93
1. LES PRINCIPES DE L'ARTICULATION AVEC LES DOCUMENTS CADRES.....	93
2. OBJECTIFS NATIONAUX.....	94
4.1. <i>La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV)</i>	<i>94</i>
4.2. <i>La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC).....</i>	<i>95</i>
4.3. <i>La Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE)</i>	<i>95</i>
4.4. <i>Le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC)</i>	<i>96</i>
3. LIEN DE COMPTABILITÉ DU PCAET AVEC LES DOCUMENTS CADRES.....	96
3.1. <i>. Le Fascicule des règles du SRADET Pays de la Loire</i>	<i>96</i>
4. PRISE EN COMPTE DE DOCUMENTS CADRES AU SEIN DU PCAET.....	99
4.1. <i>Les objectifs du SRADET Pays de la Loire</i>	<i>99</i>
4.2. <i>Le SCoT des Coëvrons</i>	<i>102</i>
INDICATEURS DE SUIVI D'INCIDENCE DU PCAET SUR L'ENVIRONNEMENT	104

PREAMBULE

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) des Coëvrons se décline en six volets :

- Diagnostic du territoire
- Etat Initial de l'Environnement
- Stratégie
- Plan d'actions
- Évaluation environnementale stratégique du PCAET (incidences du projet sur l'environnement)
- Résumé non technique de l'évaluation environnementale stratégique.

Le présent document (TOME 5) constitue l'évaluation environnementale du PCAET.

L'évaluation environnementale stratégique reprend les données non mises à jour du diagnostic, l'évaluation ayant été menée de manière itérative à l'élaboration du PCAET.

CADRE JURIDIQUE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

La directive européenne n°2001/42/CE du 27 juin 2001, relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, pose le principe que tous les plans et programmes susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale préalablement à leur adoption.

La transposition de cette directive a été assurée par une ordonnance n°2004-489 du 3 juin 2004 qui a modifié le Code de l'environnement (création des articles L. 122-4 à L. 122-11 et modification de l'article L. 414-4 relatif aux sites Natura 2000), ainsi que le Code de l'Urbanisme et le Code Général des Collectivités Territoriales. Deux décrets ont été pris en application de cette ordonnance :

- Le décret n°2005-613 du 27 mai 2005, codifié aux articles R. 122-17 à R. 122-24 (modifiés par le décret n°2012-616 du 2 mai 2012), R. 414-19 et R. 414-21 du Code de l'environnement ;
- Le décret n°2005-608 du 27 mai 2005, codifié à la fois dans le Code de l'Urbanisme et dans le Code Général des Collectivités Territoriales, vise certains documents d'urbanisme. Il fait l'objet d'une circulaire d'application.

La circulaire de la ministre de l'Écologie et du Développement Durable, en date du 12 avril 2006, précise les dispositions des deux précédents décrets. Il faut également noter l'ordonnance du 3 août 2016, depuis laquelle les PCAET sont concernés par l'évaluation environnementale.

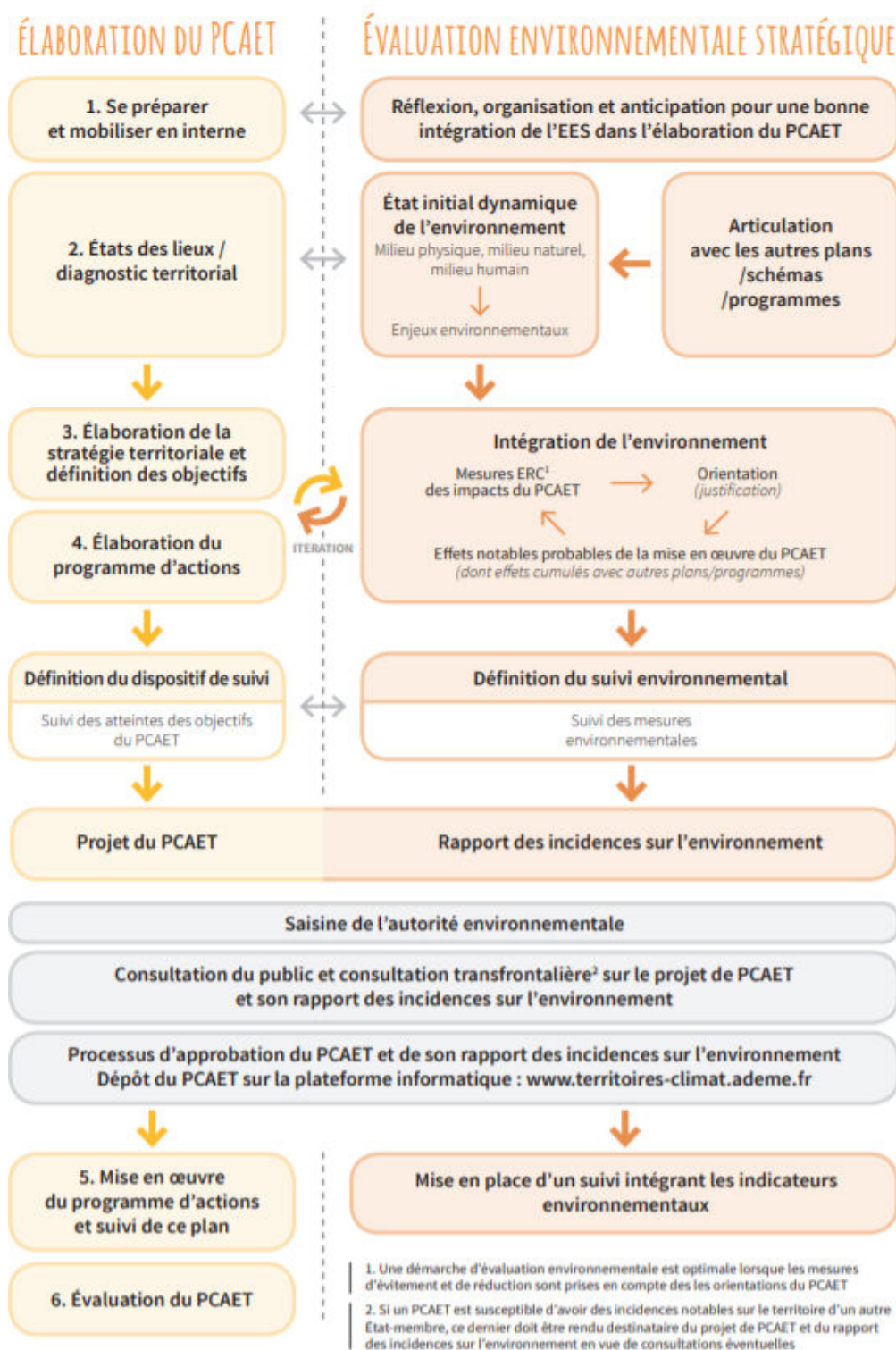
Par ailleurs, l'évaluation environnementale intègre une évaluation des incidences Natura 2000 liées au projet de PCAET, comme l'introduit le décret n° 2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000, modifiant les articles R414-19 à R414-26 du Code de l'environnement.

LA DEMARCHE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

La démarche d'évaluation environnementale est un outil d'aide à la décision et à l'intégration environnementale qui est engagée dès les premières étapes de l'élaboration du PCAET. Ce processus progressif et itératif d'intégration proportionnée des enjeux environnementaux doit permettre d'aboutir au plan le moins dommageable pour l'environnement, renforçant ainsi sa sécurité juridique et son acceptabilité sociale.

L'ensemble de la démarche est retranscrit dans le présent rapport environnemental constitué des volets suivants :

- Un résumé non technique (TOME 6) ;
- L'articulation du PCAET avec les autres plans et programmes ;
- La méthodologie mise en œuvre ;
- Les incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du PCAET et la présentation des mesures pour éviter, réduire et compenser ses conséquences dommageables ;
- Les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du plan et les incidences de l'adoption du PCAET sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement ;
- Les incidences du projet de PCAET sur les sites Natura 2000 ;
- Le dispositif de suivi du PCAET.



Articulation PCAET – EES – source : ADEME

PRESENTATION DU PROJET DE PLAN CLIMAT

1. La démarche

Le Plan Climat Air Energie et Territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable. À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes :

Climat

- Vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique
- Bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- Séquestration nette de carbone

Air

- Bilan des émissions de polluants atmosphériques
- Bilan des consommations énergétiques

Energie

- Production d'énergie renouvelable et de récupération et potentiel de développement sur le territoire
- Réseau de transport et de distribution d'énergie.

La stratégie et le programme d'actions du PCAET ont été nourris par les démarches de concertation menées lors de l'élaboration de différents projets et programmes clés de la transition écologique et énergétique du territoire, tels que le projet de territoire « Horizon 2040 », le contrat local de santé, le projet alimentaire de territoire, la stratégie bocage, les ateliers de territoire ...

Le Plan climat est construit en lien avec ces démarches et programmes structurants portées par l'EPCI, dont la démarche « Territoire Engagé pour la Transition Ecologique » (TETE).

La Communauté de communes inscrit sa stratégie en termes d'atténuation et d'adaptation au changement climatique à deux niveaux :

- En agissant directement dans le cadre de ses champs de compétences,
- En tant que coordonnateur de la transition énergétique sur son territoire en mobilisant et facilitant l'action des acteurs.

2. Le territoire d'étude

La Communauté de communes des Coëvrons est le produit de la fusion de quatre Communautés de communes couvrant 785,79 km². Elle est composée au 1er janvier 2021 de 29 communes qui regroupent environ 27 182 habitants (INSEE 2020). Elle a pour ville centre Evron.

Elle couvre une large partie de la façade Est du département de la Mayenne à l'interface de la Communauté d'agglomération de Laval et des Communautés de communes de Mayenne Communauté, du Mont des Avaloirs et du Pays de Meslay-Grez dans le département de la Mayenne et des communautés de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé et Loué Brûlon-Noyen dans le département de la Sarthe.

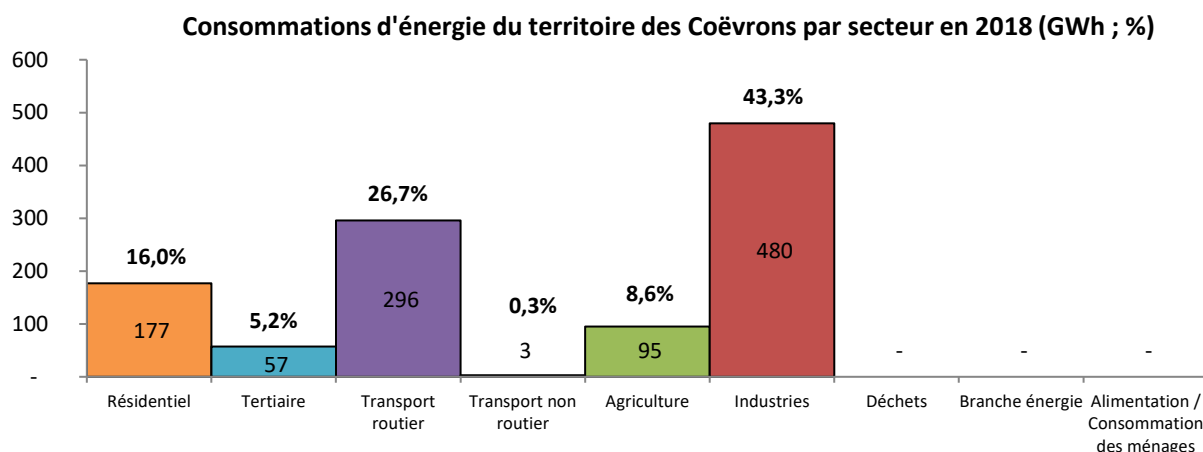


3. Le diagnostic

Le diagnostic est basé sur l'année 2018, données les plus récentes lors de l'élaboration de ce dernier (les données présentées ci-dessous sont détaillées dans le TOME 1. DIAGNOSTIC).

1.1. Consommations d'énergie et facture énergétique du territoire

Près de 1108 GWh ont été consommés dans les Coëvrons en 2018 (1222 GWh, en 2012), répartis comme suit :



Source : Air Pays de la Loire- BASEMIS® V6 - Années 2008 à 2018 – Mars 2021, traitement Carbone Consulting

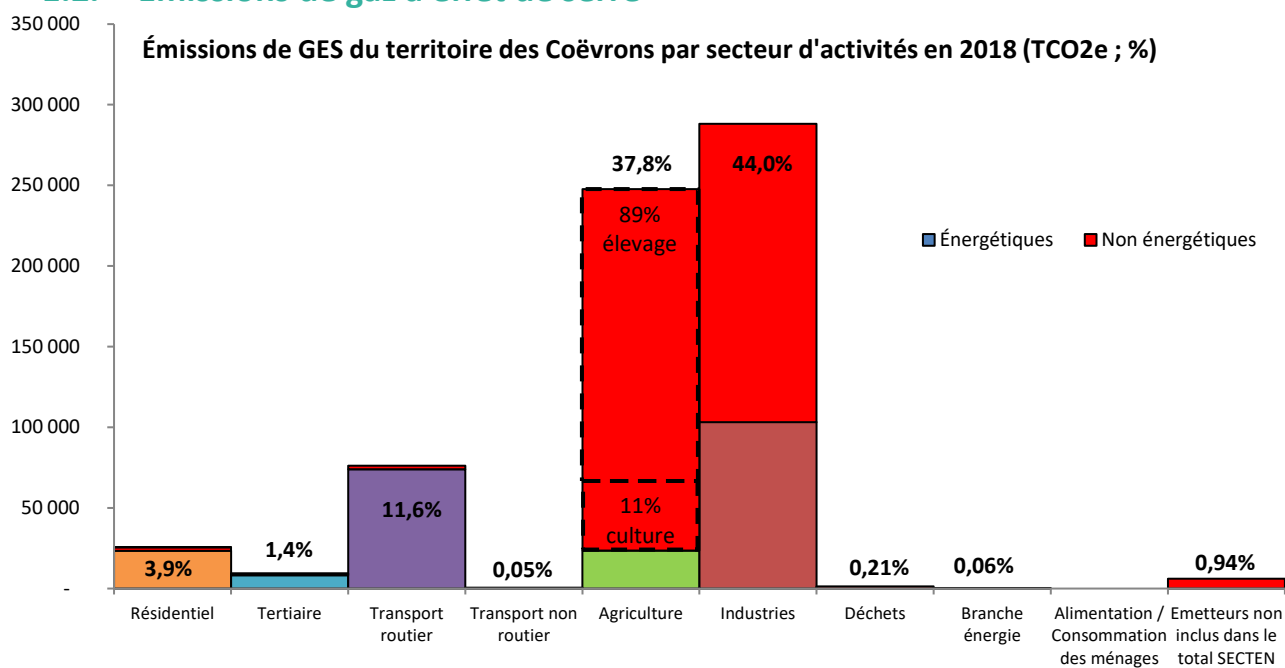
Chiffres clés 2018 – Bilan et facture énergétique

- Près de 1108 GWh ont été consommés dans les Coëvrons (-13% par rapport à 2008)
- L'industrie est le 1^{er} poste de consommation d'énergie, suivi des transports, et du résidentiel. Ces secteurs représentent 86% des consommations du territoire.
- Les produits pétroliers couvrent 74,2% des consommations et l'électricité 19,6%.
- Une forte dépendance à l'importation (90% des ressources énergétiques importées)
- L'énergie consommée hors territoire liée aux biens de consommation à destination du territoire est estimée à 35% de consommation d'énergie supplémentaire.
- La facture énergétique du territoire des Coëvrons est estimée à près de 110 millions d'euros, répartie principalement entre :
 - L'industrie avec près de 37 millions d'euros, près d'1/3 de la facture énergétique
 - Le transport routier (28,5 M€ ; 26,6%)
 - Le résidentiel (22,1 M€ ; 20,6%). La dépense moyenne des ménages pour leur logement est estimée à 1 900 €.
- Pour le résidentiel, le tertiaire et l'industrie, les dépenses sont principalement liées à l'achat d'électricité, alors que dans l'agriculture il s'agit des produits pétroliers.

Enjeux

- Réduire les besoins d'importation en énergie et limiter la facture énergétique qui fragilisent les ménages et les entreprises, entraînant un risque de précarité accrue :
 - Réduire les besoins en énergie, dont les énergies fossiles :
 - ⇒ Énergies prioritaires : l'électricité et les produits pétroliers (carburant)
 - Développer des sources d'énergie localement (énergies renouvelables)
- Lutter contre la précarité énergétique
- Développer les activités économiques tout en réduisant l'énergie consommée
- Développer une consommation et une alimentation plus sobres et plus locales

1.2. Emissions de gaz à effet de serre



Source : Air Pays de la Loire- BASEMIS® V6 - Années 2008 à 2018 – Mars 2021, traitement Carbone Consulting

Chiffres clés 2018 – Emissions de gaz à effet de serre

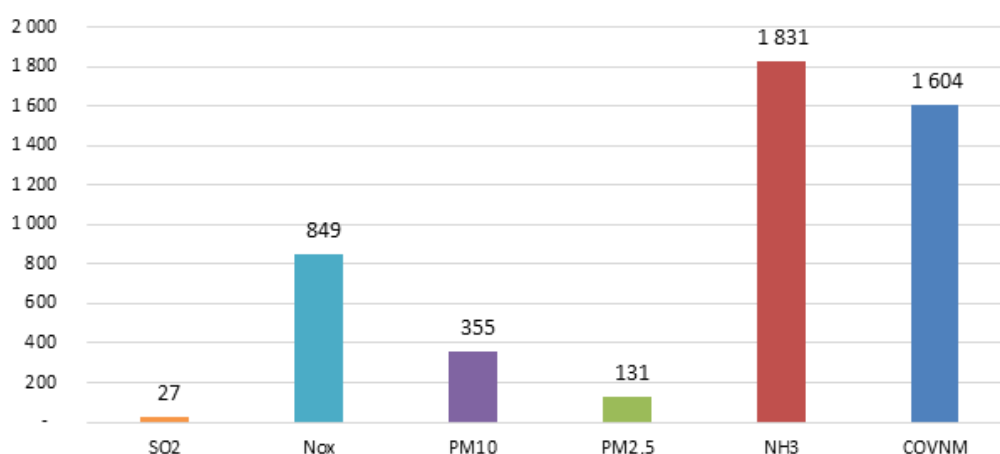
- 655 446 TCO2e de GES émis sur le territoire des Coëvrons
- Les secteurs de l'industrie (45%) et de l'agriculture (38%) sont les plus émetteurs, suivi par les transports (12%)
- 65 % des émissions sont d'origine non énergétique, issus principalement de l'agriculture et des process industriels. 90% des émissions du secteur agricole sont liées à l'élevage.
- La prise en compte des importations d'aliments et autres produits consommés par les ménages augmenterait le bilan des émissions du territoire de 28%.

Enjeux

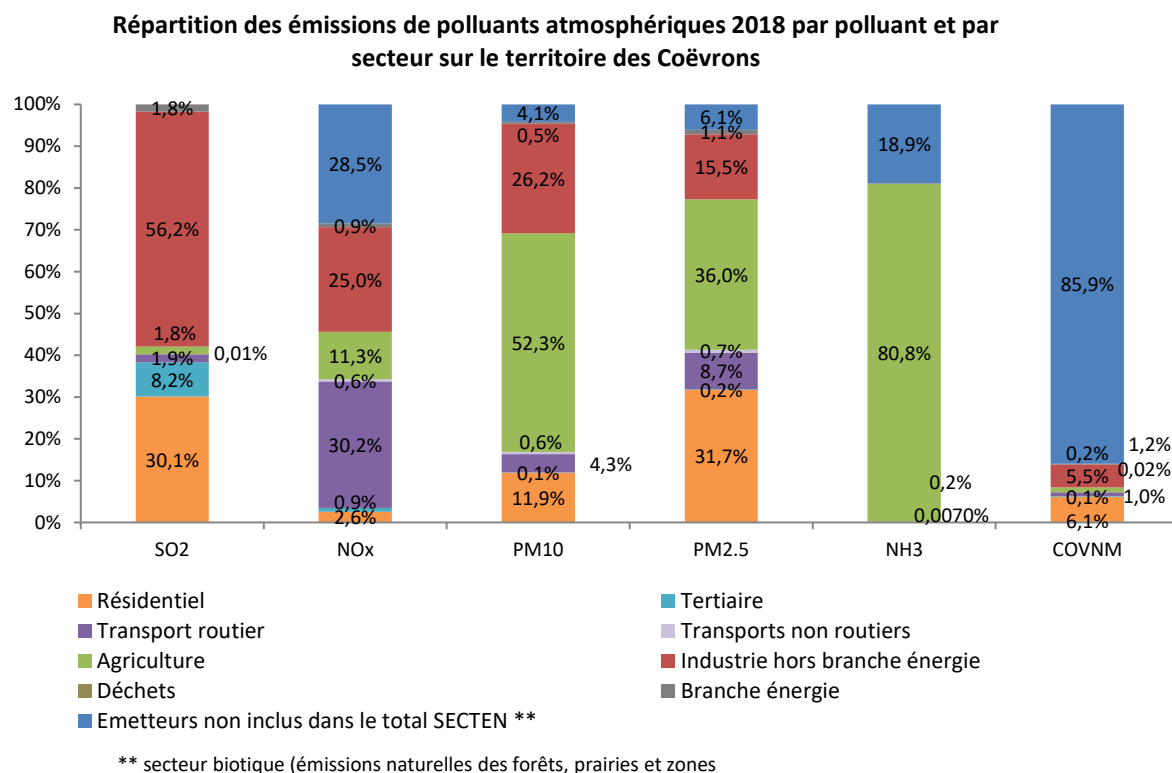
- Réduire la consommation d'énergies fossiles émettrices de gaz à effet de serre
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre non énergétiques issues des pratiques agricoles et process industriels tout en maintenant et en développant l'activité :
 ⇒ Le changement de pratiques et l'innovation du secteur agricole, la diversification des débouchés économiques
- Orienter la stratégie de développement du territoire vers une économie plus sobre en émissions de GES pour se différencier, innover et être ainsi un facteur de développement
- Avoir une consommation et une alimentation plus sobres et plus locale

1.3. Qualité de l'air et émissions de polluants atmosphériques

Émissions de polluants atmosphériques tous secteurs confondus sur le territoire des Coëvrans en 2018 (tonnes)



Source : Air Pays de la Loire- BASEMIS® V6 - Années 2008 à 2018 – Mars 2021, traitement Carbone Consulting



Source : Air Pays de la Loire- BASEMIS® V6 - Années 2008 à 2018 – Mars 2021, traitement Carbone Consulting

Chiffres clés 2018 – Qualité de l'air

Les secteurs les plus émetteurs par polluant sont :

- NH3 : 99,7% de l'ammoniac est lié à l'activité agricole (épandage des effluents et des engrais ; stockage des effluents). Le NH3 acidifie et eutrophie les sols et les eaux. Il est précurseur des particules fines PM2,5, c'est-à-dire qu'il contribue à leur formation.
- SO2 : l'industrie (56%) suivi par le résidentiel (30%)
- NOx : le transport routier et l'industrie. A noter que le secteur biotique émet également une grande part d'oxydes d'azote.
- Les particules fines sont à l'origine de nombreuses pathologie (asthme, allergies, maladies respiratoires ou cardiovasculaires) :
- PM_{2,5} : l'agriculture (36%), le résidentiel (32%) et l'industrie (15%)
- PM₁₀ : l'agriculture (52%), l'industrie (26%) et le résidentiel (32%)
- Les composés organiques volatils (COVNM) : 86% d'origine naturelle, le reste des émissions est principalement lié au résidentiel et à l'industrie.

Enjeux liés à la qualité de l'air

- Avoir une meilleure compréhension des sources de pollution atmosphériques, de leur effet sur la santé et des leviers d'actions par le grand public et les acteurs locaux
- La santé publique et l'amélioration de la qualité de l'air intérieur :
 - Un enjeu de réduction des composés organiques volatils et des particules fines dans le résidentiel
 - Une surveillance et une amélioration de la qualité de l'air des établissements recevant du public
- La réduction des émissions de COVNM et de particules fines par les acteurs économiques (agriculture et industrie)
- La réduction des émissions d'ammoniac (NH₃) issues des activités agricoles pour préserver la qualité de l'air, réduire les particules fines et préserver les milieux aquatiques.

1.4. Zoom sectoriel des consommations d'énergies, émissions de GES et qualité de l'air

Enjeux du secteur résidentiel

- La réduction des consommations énergétiques et des besoins pour limiter la facture énergétique des ménages et améliorer la qualité de l'air :
 - La rénovation du parc de logements existant (88% des émissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel sont énergétiques)
 - Le remplacement des systèmes de chauffage, notamment les systèmes de chauffage au bois existant, par des plus performants ou fonctionnant avec des énergies renouvelables (70% des consommations énergétiques sont liées au chauffage et le bois énergie).
- La décarbonation du mix énergétique
- La production d'électricité par des énergies renouvelables et la sobriété énergétique (36% des consommations sont électriques)
- Le confort thermique été/hiver et la qualité de l'air intérieur présentant également des enjeux de santé (particules fines (PM_{2.5}) et composés organiques volatils) :
 - Modification des modèles constructifs, des usages et matériaux utilisés
- La prise en compte des enjeux climatiques et énergétiques dans l'urbanisation et l'aménagement du territoire (limiter le mitage, renouvellement et aménagement urbain...)
 - La lutte contre la précarité énergétique des ménages

Enjeux du secteur tertiaire

- Réduire la facture énergétique pour assurer le maintien des activités : sobriété énergétique, rénovation énergétique des bâtiments, efficacité énergétique et développement des énergies renouvelables (60% des consommations d'énergie sont électriques)
- Forts enjeux en termes de confort thermique été/hiver et de qualité de l'air intérieur compte-tenu du nombre de salariés et d'usagers concernés, notamment au sein du secteur « administrations publiques, enseignements, santé et action sociale ». Ce secteur peut également contribuer au stockage de carbone à travers les matériaux utilisés.
- Au regard de la part d'émissions, il ne s'agit pas d'un secteur à enjeu de réduction des gaz à effet de serre ou de qualité de l'air extérieur

Enjeux du secteur agricole

La réduction des émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole (38% des émissions du territoire), prioritairement des émissions non-énergétiques (91% des émissions agricoles) et réduction des polluants (99% des émissions de NH₃ d'origine agricole et 41% de PM₁₀) :

- Enjeu de changement de pratiques et d'innovation (émissions GES issues majoritairement de l'élevage et de l'utilisation d'engrais azotés)
- La valorisation des prairies permanentes et l'encouragement à des pratiques culturales permettant également d'augmenter la séquestration du carbone.

Le maintien des exploitations agricoles, notamment bovines :

- Enjeu de renouvellement des exploitations ; favorable à la séquestration du carbone
- Enjeu de maintien d'un système d'élevage pérenne et résilient : forte identité territoriale, activité économique locale (65% de la production agricole), enjeu de sécurité alimentaire et de maintien du bocage et des prairies
- Une nécessité d'adaptation face aux risques accrus de sécheresses et de canicules
- Le développement de circuits courts et d'économie circulaire
- Un potentiel de développement de filières (bois, méthanisation...)

Enjeux du secteur industriel

Un secteur industriel dynamique, avec une augmentation de la production observée qui devrait se poursuivre dans les prochaines années

La réduction des émissions de gaz à effet de serre, de polluants atmosphériques et de la consommation énergétique du secteur industriel (1^{er} émetteur de GES, 1^{er} consommateur d'énergie et représente 37% des émissions de NOx et ¼ des particules fines du territoire) :

- Enjeu dans les process industriels (61% des émissions sont non énergétiques) et d'intégration des enjeux de la transition énergétique et climatique dans les stratégies d'entreprises
- Enjeu de développement des énergies renouvelables

Le maintien et le développement de l'activité industrielle (40% des emplois du territoire) :

- Enjeu de développement de l'économie circulaire face à l'augmentation des prix et la disponibilité des ressources
- Enjeu d'innovation pour diversifier les débouchés économiques, y compris dans la production d'énergie renouvelable

Enjeux du secteur des transports

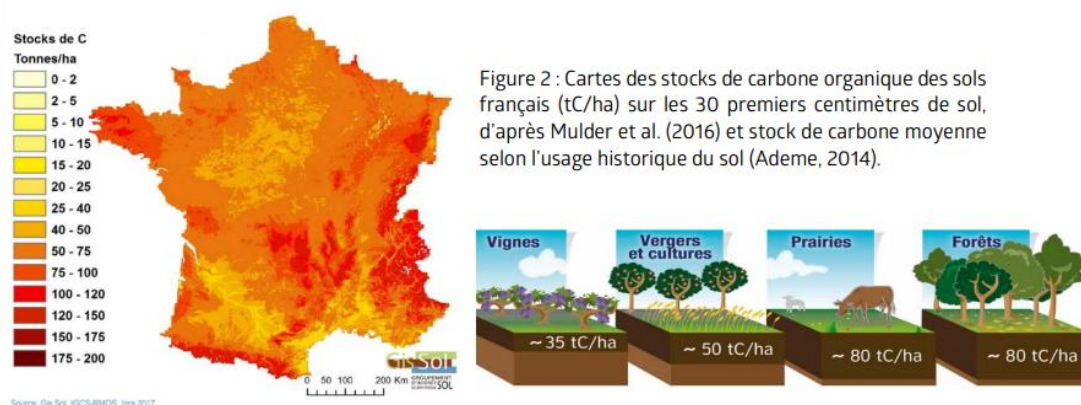
La réduction des émissions de gaz à effet de serre, de polluants atmosphériques et de la consommation énergétique et des besoins énergétiques pour limiter la facture énergétique des ménages et des entreprises (2^{ème} consommateur d'énergie, il représente 40% des émissions de NOx) :

- Limiter les besoins de déplacements et de transport
- Réduire l'usage de la voiture individuelle, notamment pour les mobilités récurrentes et obligées (domicile-travail, domicile-étude) – 11 000 actifs, 82% des trajets domicile-travail sont réalisés en voiture
- Développer les mobilités décarbonées
- Réduire les émissions liées aux activités économiques (50% des émissions et consommations d'énergie sont liées aux poids lourds et véhicules utilitaires)

La mobilité est également un enjeu d'attractivité du territoire pour capter et conserver les habitants et les salariés.

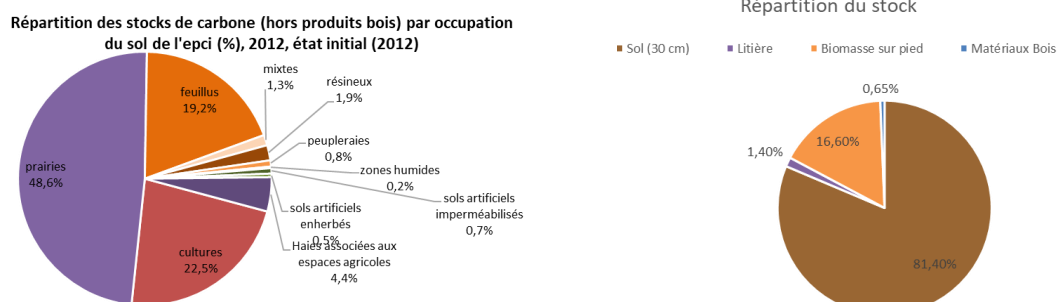
1.5. Séquestration de carbone

La séquestration carbone correspond au captage et au stockage du dioxyde de carbone (CO₂) dans les écosystèmes (sols, haies et forêts) et dans les produits issus du bois. La représentation graphique ci-dessous permet de visualiser l'importance de la séquestration de carbone selon l'occupation du sol. Ainsi les forêts et les prairies sont les systèmes qui stockent le plus de carbone devant les vergers, cultures et les vignes. Les sols artificialisés (urbanisés) sont ceux qui stockent le moins de carbone :



L'état des connaissances sur la séquestration du carbone est faible, les chiffres présentés sont à prendre avec précaution.

Répartition des stocks et flux de séquestration carbone du territoire :



Source : outils ALDO V2021_12

	Flux* (TCO2e/an)		Stock (TCO2e)	
	TCO2e / an		TCO2e	% du total
Cultures	- 108	Émission	4 919 406	22,4%
Prairies	-	Sans variation	10 609 671	48,3%
Zones humides	-	Sans variation	43 986	0,2%
Vergers	-	Sans variation	-	-
Sols artificiels	- 964	Émission	249 165	1,1%
Forêts	68 498	Séquestration	5 070 344	23,1%
Produits bois	547	Séquestration	142 429	0,6%
Haies			950 759	4,3%
	67 973		21 985 759	

Source : outils ALDO V2021_12

Les flux de carbone sont liés aux changements d'affectation des terres, à la foresterie et aux pratiques agricoles, et à l'usage des produits bois. Les flux liés aux changements d'affectation des terres sont associés à l'occupation finale. Un flux positif correspond à une émission et un flux négatif à une séquestration.

Chiffres clés – Séquestration carbone

- La surface agricole utile (SAU) représente 70% du territoire, dont 29 200 ha de prairies (37% des Coëvrons)
- La forêt représente près de 15% du territoire et les zones humides 5%
- 6568 km de haies en 2023, un bocage dense de 117 ml/ha de SAU
- Le stock de carbone du territoire est estimé à 22 millions de TCO₂e en 2012, dont :
 - 81% dans les 30 premiers centimètres du sol, 16,6 % dans la biomasse sur pied (végétation), 0,65% dans les matériaux en bois
 - 48,6% dans les prairies, 22,5% dans les cultures agricoles, 19% dans les forêts de feuillus.
- Le territoire séquestre annuellement près de 68 000 TCO₂e (99% par les forêts)
- Les flux annuels de carbone libérés dans l'atmosphère proviennent du changement d'affectation des sols, principalement de l'artificialisation des sols (972 TCO₂e/an) et des cultures (108 TCO₂e/an)

Enjeux liés à la séquestration carbone

- Limiter l'artificialisation, 1^{ère} source de déstockage du carbone du sol
 - La prise en compte des enjeux environnementaux dans l'aménagement (eau, biodiversité, ...) y compris dans les documents de planification urbaine
- Le maintien des terres agricoles et naturelles, notamment les prairies et les forêts :
 - Le maintien de l'élevage pour limiter le retournement des prairies et conserver le bocage, et ainsi conserver le stock de carbone dans le sol
 - La valorisation des prairies permanentes et l'encouragement à des pratiques culturales permettant d'augmenter la séquestration
 - Le développement et la bonne gestion des forêts, boisements, linéaires bocagers et agroforesterie. L'arbre a un potentiel de séquestration intéressant.
 - Associer la protection et le développement des espaces naturels à un rôle complémentaire de séquestration carbone (zones humides, espaces forestiers et bocagers)
- Augmenter la séquestration de carbone dans des produits bois :
 - Des filières bois et matériaux biosourcés locales à mieux connaître et à développer
 - Augmenter l'usage des matériaux biosourcés
- Le changement de pratiques et l'innovation du secteur agricole

1.6. Réseaux de transport et distribution d'énergie

Chiffres clés

- Un réseau gaz présent sur le territoire :
 - 9 communes raccordées
 - Une consommation de gaz naturel liée à l'industrie (29 entreprises pour 83% des consommations) en diminution (197 GWh en 2018, - 38% par rapport à 2008)
 - Une capacité à recevoir de l'injection gaz issue de la biomasse. L'unité de méthanisation de Chammes alimente le réseau gaz d'Evron.
- Un réseau d'électricité :
 - Une consommation d'électricité relativement stable (234 GWh en 2018, +0.3% par rapport à 2008) principalement liée à l'industrie (17 entreprises pour 35% des consommations) et au résidentiel (32% des consommations)
 - Un risque d'augmentation des consommations liés au développement de nouveaux usages (ex : véhicules électriques, ...)
 - Une capacité limitée du réseau à absorber la production d'ENR mais des extensions (création de poste) prévues dans le cadre de la modernisation du réseau
- Des réseaux de chaleur bois :
 - Dont 2 réseaux de chaleur sur Evron (dont un réseau privé mis en service fin 2022) réduisant les besoins sur le réseau de gaz

Principaux enjeux

- Assurer la capacité des réseaux à absorber les besoins futurs liés à l'injection d'électricité et de chaleur renouvelable produites localement
- Limiter les besoins d'extension et de renforcement du réseau électrique :
 - Limiter l'étalement urbain et le mitage
 - Développer l'autoconsommation
- Le développement des smart grids (réseau électrique « intelligent ») et la flexibilité électrique

1.7. Production d'énergie renouvelable

Chiffres clés 2018 – Production d'énergie renouvelable

- Une production d'énergie renouvelable représentant 91 GWh, soit 8% des consommations d'énergie du territoire
- Un mix ENR composé à 50% de chaleur - 50% d'électricité
- Une production d'électricité assurée majoritairement par l'éolien

- Un secteur aérien militaire de très basse altitude (SETBA) couvrant plus de 95% des Coëvrons, un habitat très dispersé et des enjeux environnementaux et patrimoniaux qui limitent les possibilités de développement de nouveaux parcs éoliens
- Un nombre d'installations photovoltaïques encore limité
- Une chaleur renouvelable issue du bois énergie (particuliers et chaudières collectives (9 + un réseau de chaleur bois sur Evron) pour plus de 28% et de pompes à chaleur pour plus de 18%.
- Deux unités de méthanisation en cogénération en fonctionnement en 2018 qui représentent 3% de la chaleur ENR produite et 3% de l'électricité renouvelable
- En 2021 : 1 installation en injection

Principaux enjeux

- L'amélioration de la connaissance des ressources locales exploitables
- Le développement du solaire en toiture
- Le développement des installations de valorisation énergétique de la biomasse (bois énergie, méthanisation)
- Assurer un développement raisonné et coordonné : trouver l'équilibre entre développement des énergies renouvelables et préservation des ressources locales (paysage, bocage, agriculture-alimentation, sol, tourisme ...)
- L'acceptation locale et la participation citoyenne dans les projets

1.8. Vulnérabilité aux changements climatiques

Chiffres clés

Constat :

- une élévation moyenne des températures d'environ 1,5 °C en soixante ans, avec une accélération du phénomène (+ 0,37 °C tous les dix ans depuis 1980)
 - des vagues de chaleur de plus en plus fréquentes
 - des sinistres de plus en plus coûteux liés aux sécheresses, aux inondations, aux tempêtes
 - les catastrophes naturelles les plus fréquentes dans les Coëvrons, sont les « inondations et/ou coulées de boues » suivies par les mouvements de terrain hivernaux

Les évolutions attendues pour le territoire :

- une augmentation des températures et une diminution des précipitations
- une augmentation de la fréquence des canicules et des sécheresses

- une évolution du régime des précipitations, avec comme tendance à long terme : une intensification et une augmentation en été / diminution de l'intensité des événements courants et leur baisse en hiver

Enjeux

Le changement climatique va avoir des conséquences sur les milieux de vie naturels et humains, la viabilité des activités économiques (agriculture), les façons de construire et les choix d'aménagement

- Le risque d'augmentation des canicules implique de protéger les personnes les plus vulnérables, d'améliorer le confort d'été dans les bâtiments et d'adapter le milieu urbain pour réduire les îlots de chaleur.
- La multiplication des épisodes de précipitation extrêmes favorisera le risque inondation déjà présent par débordement des cours d'eau et ruissellement.
- La sécheresse va augmenter les risques d'incendies, la disponibilité en eau potable, la qualité de l'eau et impacter la production alimentaire.

4. La stratégie

La synthèse des enjeux présentée dans le point précédent a ainsi permis de dégager des grands leviers d'actions. Un travail de priorisation des enjeux puis de formulation d'orientations stratégiques a d'abord été réalisé, par les membres du comité technique du PCAET.

Ces différents enjeux ont été répartis en **7 axes stratégiques** :

- Accompagner la rénovation énergétique des logements et lutter contre la précarité énergétique
- Accompagner les changements de pratiques de mobilité
- Faciliter le passage à l'action des entreprises dans leur transition écologique
- Être un territoire producteur d'énergie renouvelable respectueux de la qualité du cadre de vie et des ressources des Coëvrans, impliquant tous les acteurs
- S'appuyer sur les atouts naturels, patrimoniaux et humains des Coëvrans, pour un territoire résilient, séquestrant du carbone
- Être tous acteurs de la transition écologique du territoire, en favorisant les partages de connaissances, les coopérations et les passages à l'action
- Tendre vers l'exemplarité de l'action publique

5. Le plan d'actions

Un programme d'actions, construit autour de ces 7 axes stratégiques se composant de 26 fiches action opérationnelles :

Axe 1. Accompagner la rénovation énergétique des logements et lutter contre la précarité énergétique

HAB 1 Accompagner la rénovation énergétique du parc de logements

Axe 2. Accompagner les changements de pratiques de mobilité

MOB 1 Favoriser la pratique des mobilités actives

MOB 2 Développer les mobilités alternatives à la voiture individuelle et plus respectueuses de la qualité de l'air

Axe 3. Faciliter le passage à l'action des entreprises dans leur transition écologique

ECO 1 Accompagner les entreprises dans leur transition écologique

ECO 2 Poursuivre les actions engagées pour un développement touristique durable

Axe 4. Être un territoire producteur d'énergie renouvelable respectueux de la qualité du cadre de vie et des ressources des Coëvrons, impliquant tous les acteurs

ENR 1 Se coordonner pour augmenter la production d'énergie sur le territoire dans le respect des enjeux environnementaux, sociétaux et patrimoniaux locaux

ENR 2 Augmenter la production d'énergie renouvelable localement

Axe 5. S'appuyer sur les atouts naturels, patrimoniaux et humains des Coëvrons, pour un territoire résilient, séquestrant du carbone

NAT 1 Préparer le territoire à faire face au changement climatique

NAT 2 Avoir une politique d'urbanisme et d'aménagement plus durable et favorisant la résilience du territoire

NAT 3 Mettre en place une politique en faveur de la biodiversité et des espaces naturels

NAT 4 Mettre en œuvre un plan d'actions pour valoriser et préserver le bocage

NAT 5 Préserver la ressource en eau

Axe 6. Être tous acteurs de la transition écologique du territoire, en favorisant les partages de connaissances, les coopérations et les passages à l'action

ACC 1 Mettre en œuvre le projet alimentaire territorial

ACC 2 Réduire les déchets et développer l'économie circulaire dans les pratiques du territoire

ACC 3 Améliorer la qualité de l'air

ACC 4 Favoriser le passage à l'acte et les changements de comportement

Axe 7. Tendre vers l'exemplarité de l'action publique

EXE 1 Piloter et mettre en œuvre le plan Climat de manière transversale avec les autres politiques intercommunales

EXE 2 Accompagner la montée en compétence des services et des élus sur les enjeux de transition

EXE 3 Accompagner l'évolution du numérique au sein de l'EPCI

EXE 4 Engager une démarche de communication bas carbone

EXE 5 S'appuyer sur les finances et la commande publique comme levier de la politique Climat Air Energie

EXE 6 Définir et mettre en œuvre une politique de sobriété patrimoniale

EXE 7 Définir et mettre en œuvre une stratégie de développement des énergies renouvelables sur le patrimoine intercommunal

EXE 8 Elaborer et mettre en œuvre un plan de sobriété sur l'eau

EXE 9 Promouvoir la mobilité durable au sein de l'EPCI

EXE 10 Accompagner les communes dans la transition énergétique

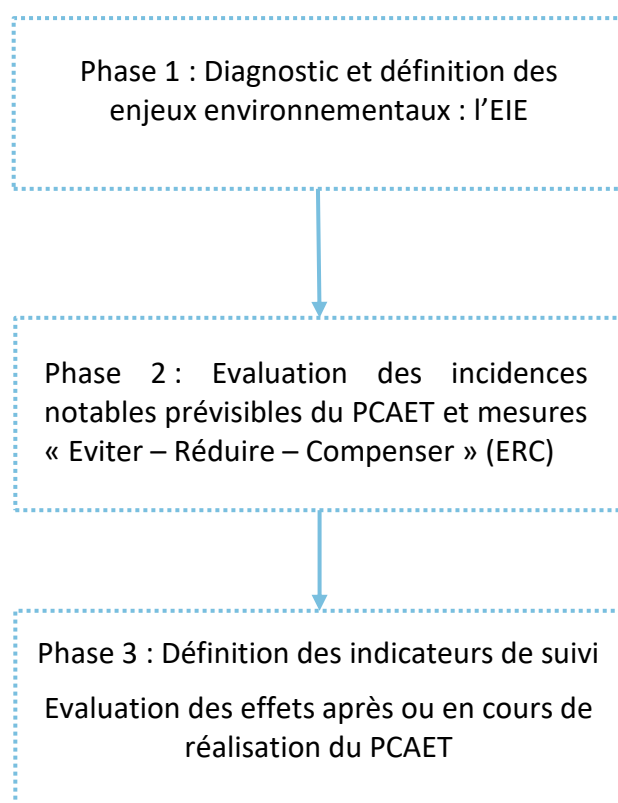
METHODOLOGIE MISE EN ŒUVRE POUR L’EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE

Le rapport environnemental du PCAET s’appuie sur une méthode rigoureuse et prend en compte l’ensemble des dispositions réglementaires. Il a identifié les facteurs environnementaux pertinents le plus en amont possible de la démarche. Dans ce cadre, l’évaluation environnementale s’inscrit comme un outil de diagnostic et d’aide à la décision mais aussi comme un outil de suivi et d’évaluation permettant d’apporter des réponses éclairées aux questionnements qui guident l’élaboration et la mise en œuvre d’un PCAET ambitieux, cohérent et durable.

L’évaluation environnementale vise ainsi à remplir quatre grands objectifs :

- Fournir les éléments de connaissance environnementale utiles à l’élaboration du document : identifier les enjeux environnementaux ;
- Aider aux choix d’aménagement et à l’élaboration du contenu du document : garantir la pertinence des orientations au regard des enjeux ;
- Contribuer à la transparence des choix et rendre compte des impacts des politiques publiques : informer, sensibiliser et associer le public ;
- Préparer le suivi de la mise en œuvre du PCAET : évaluer à postériori.

Les différentes étapes de l’évaluation environnementale du PCAET sont les suivantes :



1. L'état initial de l'environnement et identification des enjeux environnementaux

L'état initial de l'environnement (EIE) constitue le socle stratégique de l'évaluation environnementale (TOME 4). Il a pour objectif de réunir pour chaque thématique environnementale les données nécessaires et suffisantes à l'évaluation environnementale du PCAET, de définir l'état de chaque thématique initial et, à partir de ces constats, de faire émerger les enjeux environnementaux à l'échelle du PCAET.

Pour les identifier, une analyse stratégique du territoire sur les 4 thèmes environnementaux transversaux suivants a été réalisée :

- Paysage et cadre de vie ;
- Biodiversité et milieux naturels ;
- Sobriété territoriale ;
- Risques, nuisances, pollution et santé publique.

L'analyse de l'état initial de l'environnement s'est appuyée sur :

- Les études bibliographiques existantes ;
- Des expertises thématiques particulières menées par les partenaires (DDT, SAGE...) ;
- Les apports du territoire (élus et techniciens).

L'EIE s'est ainsi attachée à mettre en lumière les problématiques particulièrement liées à l'adaptation du territoire au dérèglement climatique afin de bien identifier les enjeux environnementaux et paysagers que pose un PCAET en termes de transition énergétique.

Enfin pour chacun des thèmes, il a alors été identifié des atouts et faiblesses du territoire aboutissant sur un scénario au fil de l'eau. Ce scénario permet de mesurer l'impact positif ou négatif si les conditions environnementales étaient perturbées. De ces éléments ont été établis une liste d'enjeux environnementaux hiérarchisés.

2. Evaluation des incidences au regard des enjeux environnementaux et propositions de mesures

Le processus d'évaluation a porté sur toutes les étapes de la procédure, depuis l'état initial de l'environnement jusqu'à l'achèvement de la stratégie et du plan d'actions. L'analyse critique des documents et les propositions formulées ont aidé à parfaire l'intégration de l'environnement.

Avant d'analyser les incidences du projet sur chacun des enjeux inventoriés, il a été proposé une analyse des scénarios envisagés qui a permis de retenir le scénario retenu inscrit dans la stratégie du PCAET puis d'analyser les actions mises en œuvre. Il s'agissait de connaître le niveau d'ambition du projet retenu par rapport aux scénarios envisagés en veillant à établir une analyse exclusivement environnementale.

La stratégie qui en a découlé a été évaluée à l'appui d'une grille évaluative permettant d'interroger la première version de stratégie au regard des enjeux environnementaux issus de l'EIE. Un tableau de synthèse mettant en exergue les risques d'incidences négatives a par la suite été présenté puis discuté avec les techniciens de la Communauté de communes des Coëvrons de façon à amender et réorienter aux besoins la stratégie pour une plus-value environnementale du projet en s'appuyant sur des propositions de mesures d'accompagnement pour la suppression ou la réduction des effets dommageables.

Compte-tenu du contexte sanitaire, du décalage dans le temps de la mission et de l'impératif de finaliser la mission en 2026, la mise en œuvre de l'itérativité a été complexe pour l'évaluation de la stratégie et du plan d'actions. Ces pièces n'ont été évaluées qu'une seule fois dans leur version bien aboutie. Toutefois, les points de vigilance et modifications proposées pour la version finale de ces pièces ont été intégrés et ont assuré la prise en compte des enjeux environnementaux.

3. Définition des indicateurs de suivi des thématiques environnementales

Il s'agit de mettre en place un outil permettant le suivi de la mise en œuvre du PCAET. Un tableau de bord a ainsi été construit faisant apparaître le nom de l'indicateur, sa valeur actuelle, la date de la donnée retenue, la source et la périodicité de disponibilité de la donnée. Le choix des indicateurs s'est basé sur les données et chiffres clés figurant dans l'état initial de l'environnement. Cette méthode garantit la définition d'indicateurs accessibles, pertinents avec le projet et dont le nombre reste restreint.

Ce tableau de bord est également une pièce garante de l'itérativité de la mise en œuvre du projet.

SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Ce chapitre est une synthèse du TOME 4 – Etat initial de l'Environnement du PCAET. Il permet de mettre en avant Atouts / Faiblesses, Opportunités / Menaces, le scénario fil de l'eau et les enjeux environnementaux hiérarchisés qui en découlent par rapport aux 4 grandes thématiques environnementales :

- Paysage et cadre de vie ;
- Biodiversité et milieux naturels ;
- Sobriété territoriale ;
- Risques, nuisances, pollution et santé publique.

1. Paysage et cadre de vie

CHIFFRES CLES		
4 unités paysagères	8 sites inscrits 5 sites classés	49 édifices inscrits ou classés aux Monuments historiques
ATOUTS	FAIBLESSES	SCENARIO AU FIL DE L'EAU
▪ Un paysage bocager typique du Grand-Ouest maintenu dans les zones de relief ▪ Un réseau hydrographique dense qui façonne le paysage ▪ Une forte diversité des paysages ▪ Un paysage de collines remarquable offrant des panoramas sur les paysages voisins ▪ Une forte richesse patrimoniale le long de la vallée de l'Erve et au Sud de la Communauté de communes ▪ De nombreux monuments historiques dans le tissu rural sur l'ensemble du territoire ▪ De nombreuses vues et panoramas de qualité ▪ Des éléments patrimoniaux vernaculaires et architecturaux participant à l'identité paysagère du territoire	▪ Une simplification du paysage dans les vallées et sur les plateaux, c'est-à-dire au Sud et à l'Ouest du territoire lié au développement des cultures céréalières ; ▪ Des aménagements urbains en franges urbaines et entrées de ville contribuant à la dégradation de certains paysages urbains	▪ Des installations d'énergies renouvelables impactant de façon limitée les paysages, l'identité du territoire et les panoramas ▪ Une diminution du bocage dans les plateaux et vallées contribuant à la vulnérabilité du territoire en lien avec l'eau et sa gestion ; ▪ Des transitions ville/campagne dans certaines villes et bourgs se dégradant du fait d'aménagements peu qualitatifs dont notamment certains aménagements liés à la rénovation thermique et au développement des énergies renouvelables ; ▪ Un patrimoine bâti et une architecture peu maîtrisée au regard du développement des rénovations thermiques et des énergies renouvelables
LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX LIES A L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT		
▪ Prise en compte des spécificités de chaque unité paysagère		

- Prise en compte des spécificités architecturales locales
- Maintien de la qualité des espaces de transition entre ville et campagne, premières vitrines du territoire, notamment dans les principales villes et bourgs des Coëvrons
- Valorisation du tissu bâti s'inscrivant réellement dans la tradition des Coëvrons
- Anticipation des risques liés à la simplification des paysages dans les vallées et les plateaux

2. Biodiversité et milieux naturels

CHIFFRES CLES		
2 ZSC PNR Maine Normandie	27 ZNIEFF de type I 14 ZNIEFF de type II 5 ENS	4 329 ha de zones humides 11 595 ha de boisement
ATOUTS	FAIBLESSES	SCENARIO AU FIL DE L'EAU
▪ Des ensembles écologiques riches et nombreux en lien particulièrement avec les milieux aquatiques et bocagers ▪ Des ensembles écologiques identifiés et préservés sur l'ensemble du territoire ▪ Une richesse écologique renforcée dans la vallée boisée de l'Erve ▪ Un développement urbain limité impactant peu les continuités écologiques	▪ Des infrastructures routières sources de ruptures écologiques particulièrement l'autoroute et la voie ferrée ▪ Une fragilité du bocage sur l'ensemble du territoire ▪ Un maillage bocager dont la densité diminue particulièrement au Sud ▪ Des pratiques agricoles impactant les milieux humides	▪ Des fonctionnalités écologiques toujours fragilisées par les voies de communication ▪ Un réseau bocager de moins en moins dense impactant plus fortement le Sud du territoire ▪ Des milieux humides disparus ou fragilisés par le développement de la céréaliculture et l'enfrichement
LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX LIES A L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT		
▪ Préservation des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques au regard du risque de fragmentation ▪ Limitation des discontinuités écologiques liées aux voies de communication ▪ Limitation de l'artificialisation des sols ▪ Préservation de la Vallée de l'Erve ▪ Maintien du réseau bocager notamment dans les secteurs où les pratiques agricoles évoluent fortement : Ouest et Sud du territoire		

3. Sobriété territoriale

CHIFFRES CLES		
352 ha entre 2009 et 2020 536 kg/hab de déchet en 2019	655 446 teq CO2 émis 1048 GWh consommée en 2018	15 captages dont 13 sur les Coëvrans 2,90 millions de m³ prélevés en 2019 32 stations d'épuration
ATOUTS	FAIBLESSES	SCENARIO AU FIL DE L'EAU
▪ Un territoire peu artificialisé avec une surface agricole importante ▪ Une consommation des sols relativement limitée ▪ Un réseau d'assainissement collectif en constante amélioration bien que vieillissant ▪ Une baisse sensible des émissions de GES et des consommations d'énergie dans le secteur des transports ▪ Une production de déchets maîtrisée ▪ De nombreuses sources de valorisation des déchets ▪ Une ressource minérale exploitée, pas toujours localement contrairement aux siècles passés	▪ Une ressource en eau potable limitée sur certains territoires ▪ Une augmentation de la production de gravats liée pour partie aux travaux d'infrastructures ▪ Des stations d'épuration en limite de capacité dans les bassins versants de la Jouanne et de l'Erve ▪ Un potentiel existant en matière de valorisation des déchets (enfouie ou incinéré) ▪ Une ressource en bois peu exploitée localement à l'exception du bois bûche.	▪ Poursuite de la conformité des équipements de gestion des eaux d'assainissement ▪ Une eau potable dont la quantité est de plus en plus limitée et certains captages pouvant s'avérer pollués ▪ Une augmentation régulière de l'artificialisation des sols ▪ Une valorisation matière et énergétique en augmentation continue. ▪ Des ressources minérales toujours exploitées ▪ Une ressource en matériaux bois non exploitée en diminution du fait de la perte des essences arborés dans le maillage bocager.
LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX LIES A L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT		
▪ Poursuite de l'effort de limitation de la consommation d'espace liée au développement des activités humaines : urbanisme, équipements, réseaux, ... ▪ Prise en compte des risques de pollution liés à l'écoulement des eaux de pluie et pollutions dans les bassins versants de l'Erve et de la Jouanne ▪ Renforcement du dispositif de gestion des eaux usées et des eaux pluviales notamment dans les bassins versants de la Jouanne et de l'Erve ▪ Valorisation des ressources liées aux déchets du territoire ▪ Rationalisation des matériaux importés sur le territoire au regard du potentiel existant sous-exploité (ressource minérale, bois et autres issus des déchets).		

4. Risques, nuisances, pollution et santé publique

CHIFFRES CLES		
2 PPRI 10 Communes identifiées au DDRM 39 cavités recensées	4 Massifs boisés soumis au risque feu de forêt 16 ICPE liés à des sites industriels	11 communes concernées par le risque de TDM
ATOUTS	FAIBLESSES	SCENARIO AU FIL DE L'EAU
▪ Un territoire où la population est relativement épargnée par les risques naturels ▪ Un territoire peu soumis au risque d'effet de chaleur urbain ▪ Des risques technologiques limités et connus ▪ Peu d'habitants dans les zones de bruits liés au réseau routier et ferré	▪ Des risques naturels principalement concentrés le long de la vallée de l'Erve ▪ Des risques technologiques divers et éparpillés sur le territoire ▪ La ville d'Evron concentrant de nombreux risques technologiques ▪ Des pollutions de l'air liées notamment à l'activité agricole et aux carrières	▪ Des risques liés aux inondations et mouvements de terrain limités mais une possibilité d'aggravation de ceux-ci du fait des effets du changement climatiques notamment au Sud du territoire ▪ Des risques technologiques dont le niveau de connaissance est maintenu ▪ Des risques de nuisances liés aux infrastructures de transports du fait de l'augmentation des déplacements routiers et ferroviaires ▪ Une augmentation des périodes caniculaires
LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX LIES A L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT		
▪ Réduction des nuisances sonores dans les zones urbaines déjà soumises à ce risque ▪ Prise en compte des risques d'inondation et de mouvements de terrain ▪ Anticipation du changement climatique au regard du renforcement des risques naturels attendus et au vu d'un risque de fragilisation de la santé humaine ▪ Réduction des polluants atmosphériques liés particulièrement aux activités agricoles, aux transports, aux activités de carrières et à certains modes de chauffage		

5. Bilan des enjeux hiérarchisés

Les enjeux identifiés pour chaque thématique présentée précédemment ont été retravaillés afin de rédiger des enjeux transversaux. Ils sont présentés dans cette partie et sont au nombre de 19.

Les enjeux territoriaux ont été hiérarchisés selon leur degré d'importance pour la préservation de l'environnement et le maintien d'une santé publique de qualité, en tenant compte des incidences potentielles. Aussi, les enjeux ont été pondérés au regard des compétences en matière de prise en compte de ces enjeux.

9 enjeux sont jugés forts, il s'agit d'enjeux portant sur la préservation des milieux naturels et sur l'amélioration de la qualité de l'eau. Par ailleurs, **8 enjeux sont jugés moyens**, ils représentent toutes les thématiques.

Enfin, **2 enjeux sont jugés d'importance faible**, il s'agit d'enjeux liés à la préservation du patrimoine architectural et à la prise en compte des nuisances sonores.

Des constats		Ce qu'il est important de faire d'un point de vue interne						
Il faut pouvoir assurer le (la) ...		En priorité, il faut pouvoir assurer le (la) ...						
Enjeux		Transversalité de l'enjeu	Importance vis-à-vis de la santé publique	Importance des impacts sur l'environnement	Hiérarchisation des enjeux		Efficience du PCAET et de ses outils pour traiter l'enjeu	
		L'enjeu porte sur plusieurs thèmes environnementaux*	Ne pas répondre à l'enjeu pourrait avoir des impacts négatifs sur la santé humaine	Ne pas répondre à l'enjeu pourrait avoir des impacts négatifs sur la biodiversité			Marge de manœuvre du PLUI - Outils disponibles dans les documents d'urbanisme (1 à 3)	
		3 : 4 ou plus thèmes	3 : impact fort	3 : impact fort			3 - Bonne marge de manœuvre	
		2 : Moyen : 2 ou 3 thèmes	2 : impact moyen	2 : impact moyen			2 - Marge de manœuvre moyenne	
		1 : Faible - un seul thème	1 : Impact limité voire inexistant	1 : Impact limité voire inexistant			1 - Faible marge de manœuvre	
Paysage	Prise en compte des spécificités de chaque unité paysagère	3	2	3	8	Fort	1	Faible
	Prise en compte des spécificités architecturales locales	1	1	1	3	Autre enjeu	1	Faible
	Maintien de la qualité des espaces de transition entre ville et campagne, premières vitrines du territoire, notamment dans les principales villes et bourgs des Coëvrans	3	2	2	7	Moyen	1	Faible
	Valorisation du tissu bâti s'inscrivant réellement dans la tradition des Coëvrans	1	1	1	3	Autre enjeu	1	Faible
	Anticipation des risques liés à la simplification des paysages dans les vallées et les plateaux	3	3	3	9	Fort	1	Faible
Biodiversité et Milieux naturels	Préservation des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques au regard du risque de fragmentation	3	3	3	9	Fort	2	Moyen
	Limitation des discontinuités écologiques liées aux voies de communication	2	1	3	6	Moyen	1	Faible
	Limitation de l'artificialisation des sols	3	3	3	9	Fort	2	Moyen
	Préservation de la Vallée de l'Erve	3	2	3	8	Fort	1	Faible
	Maintien du réseau bocager notamment dans les secteurs où les pratiques agricoles évoluent fortement : Ouest et Sud du territoire	3	2	2	7	Moyen	1	Faible
Sobriété territoriale	Poursuite de l'effort de limitation de la consommation d'espace liée au développement des activités humaines : urbanisme, équipements, réseaux, ...	3	3	3	9	Fort	2	Moyen
	Prise en compte des risques de pollution liés à l'écoulement des eaux de pluie et pollutions dans les bassins versants de l'Erve et de la Jouanne	3	3	3	9	Fort	1	Faible
	Renforcement du dispositif de gestion des eaux usées et des eaux pluviales notamment dans les bassins versants de la Jouanne et de l'Erve	2	3	2	7	Moyen	2	Moyen
	Valorisation des ressources liées aux déchets du territoire	2	1	1	4	Moyen	3	Fort
	Rationalisation des matériaux importés sur le territoire au regard du potentiel existant sous-exploité (ressource minérale, bois et autres issus des déchets).	3	2	1	6	Moyen	3	Fort
Risques, nuisances et pollution	Réduction des nuisances sonores dans les zones urbaines déjà soumises à ce risque	2	3	2	7	Moyen	1	Faible
	Prise en compte des risques d'inondation et de mouvements de terrain	2	3	1	6	Moyen	1	Faible
	Anticipation du changement climatique au regard du renforcement des risques naturels attendus et au vu d'un risque de fragilisation de la santé humaine	3	3	3	9	Fort	3	Fort
	Réduction des polluants atmosphériques liés particulièrement aux activités agricoles, aux transports, aux activités de carrières et à certains modes de chauffage	3	3	3	9	Fort	3	Fort

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES SCENARIOS

1. Analyse des incidences des scénarios envisagés et du scénario retenu

1.1. Présentation des scénarios

Afin de définir les objectifs chiffrés de la stratégie Climat-air-énergie, la Communauté de communes des Coëvrans s'est appuyée sur un outil « calculette » réalisé par le bureau d'études Carbone consulting. Les données de référence utilisées sont celles de PROSPER. Cet outil permet de visualiser des scénarii constitués d'un ensemble d'actions types et d'évaluer leur impact sur les consommations et émissions de gaz à effet de serre.

Le scénario tendanciel

Le scénario tendanciel décrit l'évolution des caractéristiques climat-air-énergie du territoire si aucune politique n'était mise en place au niveau local.

Le scénario « SRADDET / SNBC 2 »

Ce scénario vise l'atteinte des objectifs fixés dans le SRADDET et la SNBC 2, en incluant les spécificités du territoire.

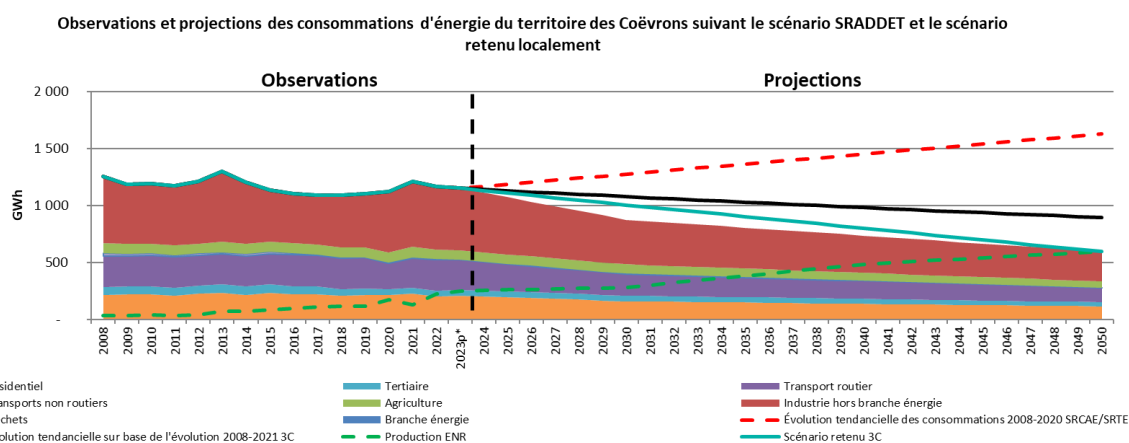
Le scénario retenu

Scénario retenu sur le territoire.

Les objectifs territoriaux globaux ont été calculés en additionnant les objectifs par secteur. Les différences qui peuvent être observées entre les deux sont dues à des arrondis dans les formules de calculs.

1.1.1. Objectifs de réduction des consommations d'énergie finale

Projections :



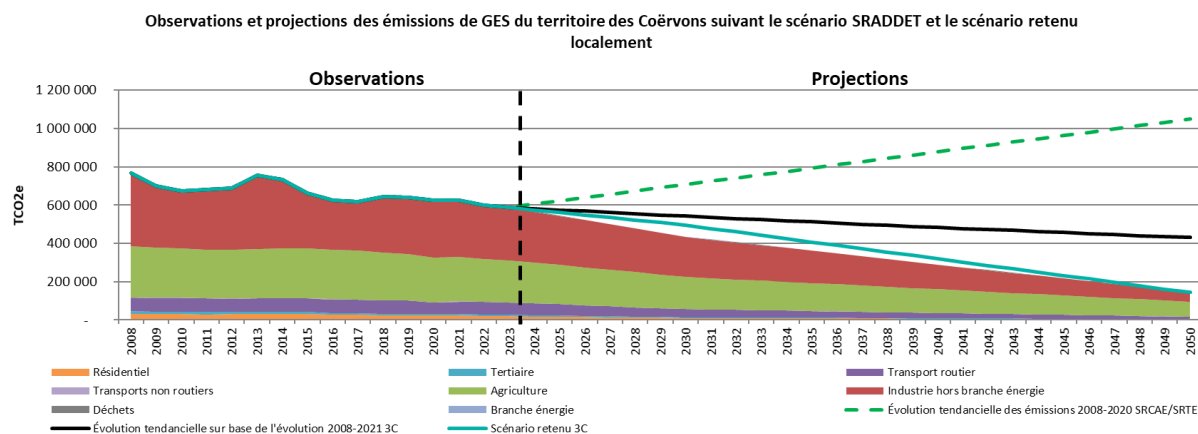
Objectifs chiffrés :

	2012*	2022*	2030 théorique (objectif SRADDET)	Objectifs visés	
				2030	2050
Consommations énergétiques totales (GWh)	1 210	1 169	874	1 005	595
<i>Objectif de diminution par rapport à 2012</i>			-28%	-17%	-51%
<i>Objectif de diminution par rapport à 2022</i>			-25%	-14%	-49%

*Données provenant de la version 8 de Basemis

1.1.2. Objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre

Projections :



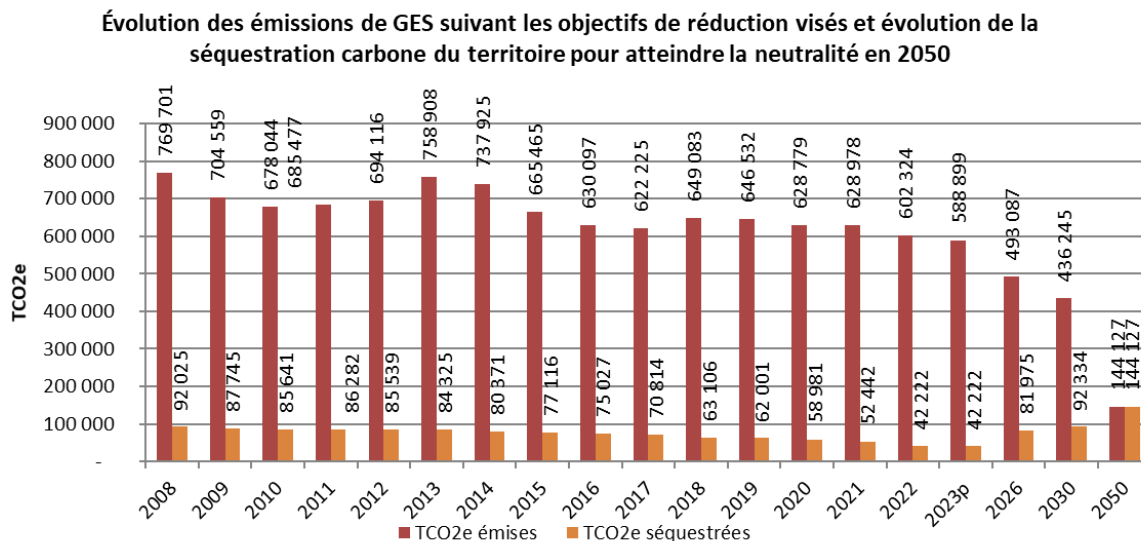
Objectifs chiffrés :

	Année de référence SRADDET	Année de référence du	Année de référence de	2030 théorique (objectif SRADDET)	Objectifs visés	
					2030	2050
Emissions de GES (TCO2e)	690 674	61 760	597 702	435 456	494 998	144 102
<i>Objectif de diminution par rapport à 2012</i>				-37%	-28%	-79%
<i>Objectif de diminution par rapport à 2015</i>				-34%	-25%	-78%
<i>Objectif de diminution par rapport à 2022</i>				-27%	-17%	-76%

*Données provenant de la version 8 de Basemis

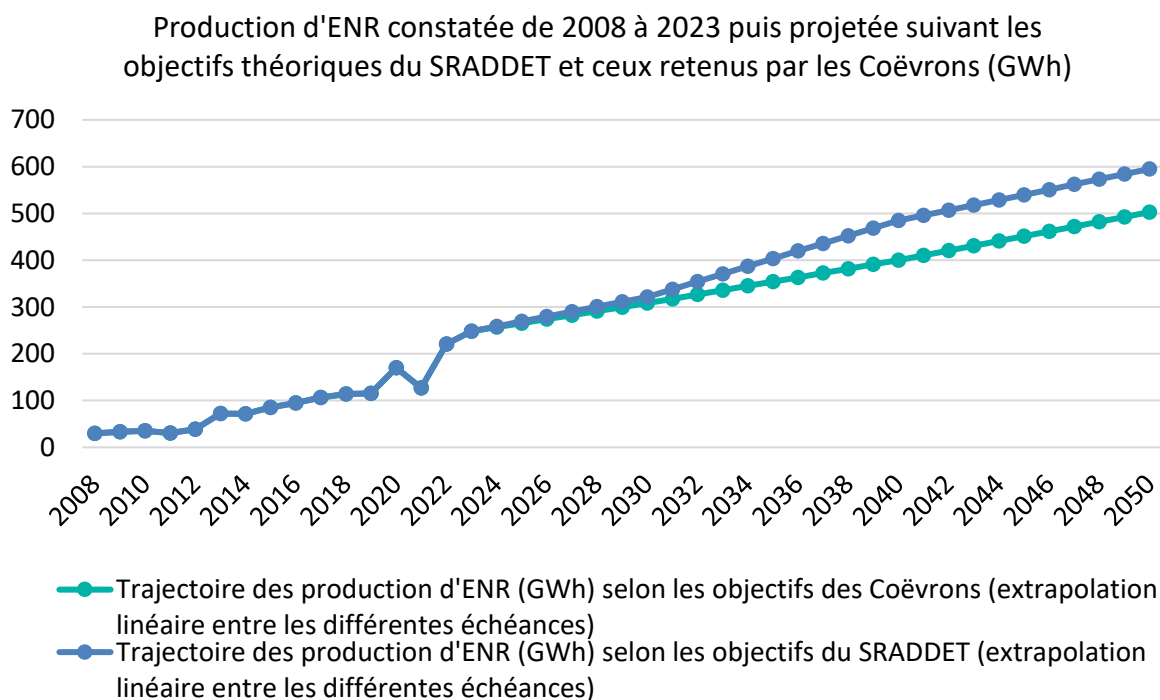
1.1.3. Objectif : Accroître la séquestration pour participer à l'atteinte de la neutralité carbone en 2050

Objectifs chiffrés :



1.1.4. Objectif : Accroître la production d'énergie renouvelable et coordonner le développement des réseaux

Projections :



Objectifs :

Part d'EnR dans la consommation finale brute	2030	2050
Objectifs nationaux	33%	100%
Objectifs SRADDET	35%	

GWh	2012*	2015*	2022*	2030	2050
Consommations réelles et visées à 2030 et 2050	1 210	1 132	1 169	1 005	595
Production d'EnR réelles et visées par le territoire pour 2030 et 2050	39	85	220	308	503
% de la consommation couverte ou visée localement par la production d'EnR	3%	7,5%	19%	31%	85%
Objectif d'augmentation par rapport à 2022				40%	128%

*Données BASEMIS v8

1.1.5. Objectif : Réduire les émissions de polluants atmosphériques et l'exposition des populations

Objectifs :

Polluant	2008	2015	2022	Objectifs		
				2026	2030	2050
SO2	373	39	25	24	24	20
NOx	1 005	651	442	411	313	311
PM10	544	481	509	316	234	234
PM2.5	246	183	189	143	106	105
NH3	1 983	1 931	1 607	1 489	1 369	1 200
COVNM	525	381	404	278	252	250

La donnée 2005 n'étant pas connue, la donnée 2008 est utilisée comme année de référence. Les objectifs de réduction fixés pour 2030 sont ceux réglementaires.

1.2. Evaluation du scénario tendanciel

La première étape de la scénarisation a consisté à définir un scénario tendanciel, c'est-à-dire la prolongation de l'évolution des consommations et des émissions de GES constaté sur les dernières années. Cette approche bien que limitée (dans le temps) traduit l'évolution des pratiques et des territoires en liens avec les dynamiques nationales mises en œuvre sur la période observée.

Les projections menées sur la base des données de la collectivité 2008-2021 indiquent une diminution des consommations et des émissions de GES, faible, mais constante jusqu'à 2050.

Dans cette perspective, les impacts sur l'environnement seraient donc dans la continuité de ceux identifiés pour la situation actuelle au sein de l'EIE.

1.3. Evaluation du scénario réglementaire

EVALUATION DES IMPACTS SUR LE PAYSAGE ET CADRE DE VIE

Incidences attendues sur l'environnement (négatives en rouge et positives en vert)

- *Le développement des EnR pourrait porter atteinte aux paysages et au cadre de vie du territoire*
- *La diminution des consommations suppose la mise en place de rénovations énergétiques qui pourront porter atteinte à la qualité architecturale du territoire*
- *La réduction des émissions de GES et des polluants induits pourrait participer à une réduction du phénomène de noircissement des façades patrimoniales au sein des secteurs urbanisés*
- *La réduction des émissions de GES pourra se traduire par un encouragement au report modal en particulier un développement des mobilités actives ce qui pourrait être un vecteur de découverte du patrimoine bâti et naturel dans une ambiance plus apaisée.*

EVALUATION DES IMPACTS SUR LA BIODIVERSITE ET MILIEUX NATURELS

Incidences attendues sur l'environnement (négatives en rouge et positives en vert)

- *Le développement des EnR pourrait porter atteinte aux milieux naturels et espèces s'y épanouissant en constituant de nouveaux éléments fragmentant les continuités écologiques du territoire.*
- *La maîtrise de l'énergie et des émissions de GES pourrait limiter les effets du réchauffement climatique et donc amoindrir la vulnérabilité des milieux naturels.*
- *La réduction des émissions de GES et des polluants atmosphériques induits pourra participer à l'amélioration de la qualité des milieux naturels (limitation de l'acidification des milieux...)*

EVALUATION DES IMPACTS SUR LA SOBRIETE TERRITORIALE

Incidences attendues sur l'environnement (négatives en rouge et positives en vert)

- *La diminution globale des consommations énergétiques permettra une réduction du recours aux énergies fossiles et émissions de GES induites.*
- *Le développement des EnR permettra de réduire l'utilisation des énergies fossiles et émissions de GES induites.*

- Une possible réduction de la précarité énergétique du fait du développement du recours aux énergies renouvelables
- La réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre permettra de limiter les conséquences attendues du réchauffement climatique sur la ressource en eau, notamment sa raréfaction et sa moindre qualité.
- La réduction des émissions de polluants limitera les risques de dégradation des milieux récepteurs des eaux de ruissellement, des routes en particulier.

Une vigilance devra être apportée dans la mobilisation et le déploiement local de filière de gestion des déchets issus des installations de production d'énergie renouvelable.

EVALUATION DES IMPACTS SUR LES RISQUES, NUISANCES, POLLUTIONS ET SANTE PUBLIQUE

Incidences attendues sur l'environnement (négatives en rouge et positives en vert)

- Une forte baisse des émissions de gaz à effet de serre devrait permettre de réduire/ralentir les effets du changement climatique.
- De même, une moindre hausse des températures permettra de limiter les effets de chaleur en période estivale et éviter les conséquences parfois désastreuses des canicules et maîtriser davantage le confort thermique en zones plus urbaines.
- La diminution des consommations énergétiques implique un passage vers des mobilités plus durables et la transition de tous les acteurs du territoire vers des process plus sobres et décarbonés. Ainsi, la concentration de polluants atmosphériques devrait également diminuer.

1.4. Evaluation du scénario de la stratégie de la communauté de communes des Coëvrons

Le scénario retenu pour la communauté de communes des Coëvrons est un scénario réalisable en 2030 par la collectivité, au plus proche des attendus réglementaires.

Ainsi, le scénario retenu pour le territoire vise aux objectifs suivants :

- Consommations d'énergie finale : Réduction de 17% en 2030 et de 51% en 2050 par rapport à 2012. Les objectifs à 2030 sont en deçà de l'objectif du SRADDET.
- Emissions de gaz à effet de serre : Réduction de 28% en 2030 et de 79% en 2050 par rapport à 2012. Les objectifs à 2030 sont en deçà de l'objectif du SRADDET, toutefois les objectifs à 2050 respectent les engagements nationaux.
- Séquestration carbone : Participer à l'atteinte de la neutralité carbone à horizon 2050. Le SRADDET n'a pas fixé d'objectif.
- Production d'énergie renouvelable : Atteindre 31% de consommation d'énergie produite par des énergies renouvelables en 2030 et 85% en 2050. Les objectifs sont légèrement en deçà des objectifs nationaux et du SRADDET.

EVALUATION DES IMPACTS SUR LE PAYSAGE ET CADRE DE VIE

Incidences attendues sur l'environnement (négatives en rouge et positives en vert)

- *Le développement des EnR pourrait porter atteinte aux paysages et au cadre de vie du territoire*
- *La diminution des consommations suppose la mise en place de rénovations énergétiques qui pourront porter atteinte à la qualité architecturale du territoire*
- *La réduction des émissions de GES et des polluants induits pourrait participer à une réduction du phénomène de noircissement des façades patrimoniales au sein des secteurs urbanisés*
- *La réduction des émissions de GES pourra se traduire par un encouragement au report modal en particulier un développement des mobilités actives ce qui pourrait être un vecteur de découverte du patrimoine bâti et naturel dans une ambiance plus apaisée.*

EVALUATION DES IMPACTS SUR LA BIODIVERSITE ET MILIEUX NATURELS

Incidences attendues sur l'environnement (négatives en rouge et positives en vert)

- *Le développement des EnR pourrait porter atteinte aux milieux naturels et espèces s'y épanouissant en constituant de nouveaux éléments fragmentant les continuités écologiques du territoire.*
- *La maîtrise de l'énergie et des émissions de GES pourrait limiter les effets du réchauffement climatique et donc amoindrir la vulnérabilité des milieux naturels.*
- *La réduction des émissions de GES et des polluants atmosphériques induits pourra participer à l'amélioration de la qualité des milieux naturels (limitation de l'acidification des milieux...)*

EVALUATION DES IMPACTS SUR LA SOBRIETE TERRITORIALE

Incidences attendues sur l'environnement (négatives en rouge et positives en vert)

- *La diminution globale des consommations énergétiques permettra une réduction du recours aux énergies fossiles et émissions de GES induites.*
- *Le développement des EnR permettra de réduire l'utilisation des énergies fossiles et émissions de GES induites.*
- *Une possible réduction de la précarité énergétique du fait du développement du recours aux énergies renouvelables*

- *La réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre permettra de limiter les conséquences attendues du réchauffement climatique sur la ressource en eau, notamment sa raréfaction et sa moindre qualité.*
- *La réduction des émissions de polluants limitera les risques de dégradation des milieux récepteurs des eaux de ruissellement, des routes en particulier.*

Une vigilance devra être apportée dans la mobilisation et le déploiement local de filière de gestion des déchets issus des installations de production d'énergie renouvelable.

EVALUATION DES IMPACTS SUR LES RISQUES, NUISANCES, POLLUTIONS ET SANTE PUBLIQUE

Incidences attendues sur l'environnement (négatives en rouge et positives en vert)

- *Une forte baisse des émissions de gaz à effet de serre devrait permettre de réduire/ralentir les effets du changement climatique.*
- *De même, une moindre hausse des températures permettra de limiter les effets de chaleur en période estivale et éviter les conséquences parfois désastreuses des canicules et maîtriser davantage le confort thermique en zones plus urbaines.*
- *La diminution des consommations énergétiques implique un passage vers des mobilités plus durables et la transition de tous les acteurs du territoire vers des process plus sobres et décarbonés. Ainsi, la concentration de polluants atmosphériques devrait également diminuer.*

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE LA STRATEGIE RETENUE

1. Lecture de l'évaluation environnementale de la stratégie

L'objectif de l'évaluation environnementale de la stratégie est de vérifier que les ambitions visées par le PCAET dans les domaines de la consommation et la production d'énergie, l'amélioration de la qualité de l'air, l'adaptation du territoire au changement, la réduction de l'émission des gaz à effet de serre, l'autonomie énergétique du territoire et la lutte contre la précarité énergétique, n'impactent pas de manière notable le « **paysage et le cadre de vie** », la « **biodiversité et les milieux naturels** », la « **sobriété territoriale** » et les « **Risques, nuisances, pollution et santé publique** ».

Chaque ambition stratégique a été croisée avec les quatre thématiques environnementales citées ci-dessus, et a fait l'objet de l'analyse des incidences qu'elle pourrait entraîner sur chacune de ces thématiques. La stratégie du PCAET ciblant des objectifs globaux à atteindre, mais sans spatialisation, l'évaluation ainsi proposée est à lire de manière globale. Cette évaluation de la stratégie est à lire complétée avec celle du plan d'actions pour offrir une vision complète des impacts environnementaux que peuvent entraîner la mise en œuvre du PCAET. Un code couleur a en outre été implémenté au tableau afin d'en guider didactiquement son interprétation. L'élaboration d'un PCAET étant inscrite dans une démarche d'office vertueuse vis-à-vis de l'environnement, les incidences relevées sont peu nombreuses et celles-ci présentent des impacts modérés, si bien qu'aucun axe de la stratégie n'a été considéré comme bloquant (code couleur orange) pour l'évaluation environnementale.

Enfin, l'évaluation est conclue par un tableau synthétique présentant les impacts des différents objectifs opérationnels permettant de souligner les points de vigilance sans recourir au texte.

Légende des tableaux pages suivantes :

<i>Impact positif sur l'environnement</i>	
<i>Impact globalement positif sur l'environnement avec des leviers d'amélioration possibles</i>	
<i>Impact globalement négatif sur l'environnement mais ne constituant pas de points de blocage</i>	
<i>Impact négatif sur l'environnement nécessitant un amendement du projet</i>	
<i>Aucune incidence identifiée</i>	-

2. Cadre de vie et paysage

Orientations	Incidences notables prévisibles	Points de vigilance / Mesures préconisées
Objectif 1 : Réduire les consommations d'énergie finale		
Chiffres clés : • Une diminution de 17% en 2030 et de 51% en 2050 par rapport à 2012 • Une diminution de 14% en 2030 et de 49% en 2050 par rapport à 2022 Grands principes : • Corréler cette réduction au maintien de la population et au développement des activités économiques du territoire • L'enjeu est de réduire la consommation énergétique par habitant et par lieu d'activités • Développer les synergies inter-entreprises, à travers l'économie circulaire ainsi que l'amélioration des process • Favoriser et de faciliter la multimodalité (choix du mode de déplacements) et l'intermodalité (combinaison de plusieurs modes de déplacements) afin d'offrir des solutions de mobilités et des alternatives à la voiture individuelle	Cette orientation pourra avoir une incidence positive sur cet enjeu, notamment par la mise en valeur des paysages de la collectivité par le développement de mobilités douces. Cette orientation ne permet pas d'identifier à ce stade des incidences négatives précises sur les paysages mais la rénovation des bâtiments existants sera susceptible avoir des incidences négatives sur les paysages de la collectivité.	La mesure principale à adopter est la conservation des détails architecturaux des bâtiments pour l'identité qu'ils apportent, lors de rénovations thermiques.

• Augmentation du cadencement des TER attendue pour les prochaines années. De plus, le fret ferroviaire est à encourager • Réduction de la consommation des bâtiments d'ici 2030 grâce à la rénovation énergétique des logements, sobriété énergétique des ménages et modernisation des systèmes de chauffage • Conforter les travaux de rénovation du patrimoine public		
Objectif 2 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre		
Chiffres clés : • Une diminution de 28% en 2030 et de 79% en 2050 par rapport à 2012 • Une diminution de 17% en 2030 et de 76% en 2050 par rapport à 2022 Grands principes : • Développer la mise en réseau, les échanges d'expériences entre agriculteurs et la promotion des dispositifs d'accompagnement vers des modes de production plus durables • Renforcer la structuration des filières courtes • Une usine d'extraction et d'exploitation des ressources du sous-sol, qui produit près des 2/3 des émissions de gaz à effet de serre du territoire, est engagée dans une décarbonation de son activité • Développer les synergies inter-entreprises	/	/

Objectif 3 : Renforcer la séquestration carbone et la production de matériaux biosourcés		
Chiffres clés : • Tripler la séquestration annuelle de carbone (séquestrer 144 127 TCO₂ par an contre 58 7501 TCO₂ actuellement) et préserver le stock existant présent dans les terres. Grands principes : • Préservation des espaces forestiers, naturels et agricoles afin de maintenir les stocks existants • Amélioration du stockage carbone par les différentes sous-trames de la trame verte et bleue : remplacement des peuplements pauvres et évolutions de pratiques de gestion forestière • Végétalisation des espaces urbains : limitation de l'imperméabilisation, la végétalisation des espaces à urbaniser et l'aménagement de nouveaux espaces de nature sur les espaces urbanisés • Favoriser le changement des pratiques agricoles • Développer l'utilisation de biomatériaux	Le maintien d'une biodiversité riche et la préservation des ressources naturelles permettra également de préserver les paysages du territoire (préservation des habitats naturels dont le bocage, de la trame bleue, zones humides...). Par ailleurs, à travers cet enjeu, la collectivité vise la préservation et le développement de la nature en ville ce qui améliorera le cadre de vie des habitants.	/
Objectif 4 : Accroître la production d'énergie renouvelable et coordonner le développement des réseaux		
Chiffres clés : • Atteindre 31% de consommation d'énergie produite par des énergies renouvelables en 2030 et 85% de consommation d'énergie à 2050.	<i>NB : Les principales ENR à déployer sur le territoire : photovoltaïque, la filière bois énergie du département et méthanisation</i>	Photovoltaïque : L'intégration paysagère de ces nouvelles installations doit être réfléchie au préalable.

¹ Séquestration annuelle, hors émissions liées à l'artificialisation

Grands principes : • Etudier le remplacement des mâts par de plus puissants et potentielle construction d'une ou deux éoliennes supplémentaires dans les parcs existants • Augmentation de la production d'énergie photovoltaïque notamment sur toiture et parking ou développement de l'agrivoltisme • Augmentation de la production issue du bois énergie, avec la mise en place de chaufferies-bois et réseau de chaleur • Augmentation de la production de biogaz • Augmentation progressive de la production d'énergie géothermique, des pompes à chaleur et du solaire thermique • Développement de réseaux de chaleur • Structuration des réseaux d'électricité et de gaz afin d'assurer un développement cohérent, en adéquation avec l'augmentation des productions sur le territoire	Photovoltaïque : Les panneaux solaires peuvent entraîner une covisibilité importante et dénaturante de l'architecture locale lorsqu'ils sont implantés à proximité de sites patrimoniaux. Les panneaux photovoltaïques entraînent, de par l'importance de leurs surfaces, des impacts certains en termes de perceptions des espaces habités. La covisibilité lorsqu'ils sont implantés à proximité des zones patrimoniales est également à prévoir. Filière bois : Cette orientation pourrait potentiellement mener à une perte de diversité d'espèces forestières par une exploitation exclusive de certaines essences à haut rendement et à faible fréquence de coupe. Cet objectif affiche malgré tout un impact positif car il permet une gestion durable de la haie sur le territoire. Méthanisation : En fonction de leur localisation, de leur gabarit, de leur coloris et de leur volume, les méthaniseurs pourraient s'avérer impactant pour le paysage.	Filière bois : Une vision durable de la production d'énergie par la filière bois est nécessaire afin d'assurer une exploitation de la ressource sur le long terme et qui prenne en compte, au-delà de la disponibilité de la ressource, la diversité des espaces forestiers. Méthanisation : Un point de vigilance est soulevé sur l'intégration paysagère des unités de méthanisation.
---	---	---

Eolien : Aucun projet d'éoliennes n'est prévu dans la stratégie du PCAET.		
Objectif 5 : Réduire les émissions de polluants atmosphériques et l'exposition des populations		
Chiffres clés : Les objectifs de réduction fixés pour 2030 sont ceux réglementaires. Grands principes : • Acculturation des habitants sur la qualité de l'air dans leur logement afin de choisir des produits moins émissifs et inciter au remplacement de chauffages bois anciens • Diminution des consommations énergétiques du secteur industriel • Changements de pratiques culturelles, ainsi que l'amélioration des pratiques d'élevage pour permettre de diminuer les émissions de NH3 • Réduction des déplacements en voiture individuelle	/	/
Objectif 6 : S'adapter au changement climatique		
• Protéger la santé et la sécurité des populations ; • Préserver la ressource en eau ; • Augmenter les capacités d'adaptation des activités économiques, notamment agricoles, aux changements climatiques ;	/	/

• Accompagner l'évolution des modes de vie pour une meilleure résilience face au changement climatique ; • Assurer la pérennité des écosystèmes et de la biodiversité du territoire.		
--	--	--

3. Milieux naturels et biodiversité

<i>Orientations</i>	<i>Incidences notables prévisibles</i>	<i>Points de vigilance / Mesures préconisées</i>
Objectif 1 : Réduire les consommations d'énergie finale		
Chiffres clés : • Une diminution de 17% en 2030 et de 51% en 2050 par rapport à 2012 • Une diminution de 14% en 2030 et de 49% en 2050 par rapport à 2022 Grands principes : • Corréler cette réduction au maintien de la population et au développement des activités économiques du territoire • L'enjeu est de réduire la consommation énergétique par habitant et par lieu d'activités • Développer les synergies inter-entreprises, à travers l'économie circulaire ainsi que l'amélioration des process • Favoriser et de faciliter la multimodalité (choix du mode de déplacements) et l'intermodalité (combinaison de plusieurs modes de déplacements) afin d'offrir des solutions de mobilités et des alternatives à la voiture individuelle	La rénovation thermique pourrait détruire les lieux de reproduction et de nichage de chiroptères ou d'oiseaux. Une gêne peut également être occasionnée si les travaux sont réalisés à proximité d'un nid pendant la période de reproduction.	Il s'agit en premier lieu d'identifier les lieux à enjeux, puis dans un second temps d'éviter les actions de rénovation au cours des périodes de nichage/reproduction lorsque la présence d'une espèce est avérée. Les travaux devront ensuite être entrepris de manière à préserver les anfractuosités des bâtiments favorables au nichage des espèces.

• Augmentation du cadencement des TER est attendue pour les prochaines années. De plus, le fret ferroviaire est à encourager • Réduction de la consommation des bâtiments d'ici 2030 grâce à la rénovation énergétique des logements, sobriété énergétique des ménages et modernisation des systèmes de chauffage • Conforter les travaux de rénovation du patrimoine public		
Objectif 2 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre		
Chiffres clés : • Une diminution de 28% en 2030 et de 79% en 2050 par rapport à 2012 • Une diminution de 17% en 2030 et de 76% en 2050 par rapport à 2022 Grands principes : • Développer la mise en réseau, les échanges d'expériences entre agriculteurs et la promotion des dispositifs d'accompagnement vers des modes de production plus durables • Renforcer la structuration des filières courtes • Une usine d'extraction et d'exploitation des ressources du sous-sol, qui produit près des 2/3 des émissions de gaz à effet de serre du territoire, est engagée dans une décarbonation de son activité • Développer les synergies inter-entreprises	La diminution des émissions de GES, via le développement des synergies entre entreprises, de la modernisation des usines ou encore du développement de modes de productions plus durables, améliorera la qualité de l'air et de l'eau des milieux naturels et aura donc un impact indirect positif sur la biodiversité.	/

Objectif 3 : Renforcer la séquestration carbone et la production de matériaux biosourcés		
Chiffres clés : • Tripler la séquestration annuelle de carbone (séquestrer 144 127 TCO₂ par an contre 58 7502 TCO₂ actuellement) et préserver le stock existant présent dans les terres. Grands principes : • Préservation des espaces forestiers, naturels et agricoles afin de maintenir les stocks existants • Amélioration du stockage carbone par les différentes sous-trames de la Trame verte et bleue : remplacement des peuplements pauvres et évolutions de pratiques de gestion forestière • Végétalisation des espaces urbains : limitation de l'imperméabilisation, la végétalisation des espaces à urbaniser et l'aménagement de nouveaux espaces de nature sur les espaces urbanisés • Favoriser le changement des pratiques agricoles • Développer l'utilisation de biomatériaux	La stratégie comporte un axe spécifique sur la séquestration carbone. Les objectifs associés ont un impact positif sur la biodiversité et notamment la trame verte et bleue du territoire et le développement de la nature en ville.	
Objectif 4 : Accroître la production d'énergie renouvelable et coordonner le développement des réseaux		
Chiffres clés : • Atteindre 31% de consommation d'énergie produite par des énergies renouvelables en 2030 et 85% de consommation d'énergie à 2050.	Photovoltaïque : En fonction de la nature des espaces agricoles ou des délaissés mobilisés, les nouveaux aménagements de panneaux photovoltaïques pourraient	Les impacts pressentis sur la faune et la flore nécessite de réfléchir aux mesures ERC en amont des projets de tout type.

² Séquestration annuelle, hors émissions liées à l'artificialisation

Grands principes : • Etudier le remplacement des mâts par de plus puissants et potentielle construction d'une ou deux éoliennes supplémentaires dans les parcs existants • Augmentation de la production d'énergie photovoltaïque notamment sur toiture et parking ou développement de l'agrivoltisme • Augmentation de la production issue du bois énergie, avec la mise en place de chaufferies-bois et réseau de chaleur • Augmentation de la production de biogaz • Augmentation progressive de la production d'énergie géothermique, des pompes à chaleur et du solaire thermique • Développement de réseaux de chaleur • Structuration des réseaux d'électricité et de gaz afin d'assurer un développement cohérent, en adéquation avec l'augmentation des productions sur le territoire	potentiellement détruire des espaces relais de la Trame verte et bleue ordinaire. Filière bois : (même incidence que pour le paysage) Cette orientation pourrait potentiellement mener à une perte de diversité d'espèces forestières par une exploitation exclusive de certaines essences à haut rendement et à faible fréquence de coupe. Cet objectif affiche malgré tout un impact positif car il permet une gestion durable de la haie sur le territoire. Méthanisation : Le développement des méthaniseurs peut induire des risques de pollutions des milieux naturels (et des ressources en eau)	Filière bois : Une vision durable de la production d'énergie par la filière bois est nécessaire afin d'assurer une exploitation de la ressource sur le long terme et qui prenne en compte, au-delà de la disponibilité de la ressource, la diversité des espaces forestiers. Méthanisation : Les risques de pollution sur les milieux naturels doit être pris en compte lors de l'identification du secteur d'implantation du méthaniseur.
Objectif 5 : Réduire les émissions de polluants atmosphériques et l'exposition des populations		
Chiffres clés : Les objectifs de réduction fixés pour 2030 sont ceux réglementaires. Grands principes : • Acculturation des habitants sur la qualité de l'air dans leur logement afin de choisir des produits moins émissifs	Les objectifs fixés permettront de réduire les émissions de polluants dans l'atmosphère. Cela aura également un impact direct positif sur la faune et la flore ainsi que sur les écosystèmes.	

• Diminution des consommations énergétiques du secteur industriel • Changements de pratiques culturelles, ainsi que l'amélioration des pratiques d'élevage pour permettre de diminuer les émissions de NH3 • Réduction des déplacements en voiture individuelle		
Objectif 6 : S'adapter au changement climatique		
• Protéger la santé et la sécurité des populations ; • Préserver la ressource en eau ; • Augmenter les capacités d'adaptation des activités économiques, notamment agricoles, aux changements climatiques ; • Accompagner l'évolution des modes de vie pour une meilleure résilience face au changement climatique ; • Assurer la pérennité des écosystèmes et de la biodiversité du territoire.	Cet objectif permettra de sensibiliser les acteurs du territoire à la biodiversité du territoire et se préparer aux conséquences du changement climatique sur cet item.	/

4. Sobriété territoriale

Orientations	Incidences notables prévisibles	Points de vigilance / Mesures préconisées
Objectif 1 : Réduire les consommations d'énergie finale		
Chiffres clés : • Une diminution de 17% en 2030 et de 51% en 2050 par rapport à 2012 • Une diminution de 14% en 2030 et de 49% en 2050 par rapport à 2022 Grands principes : • Corréler cette réduction au maintien de la population et au développement des activités économiques du territoire • L'enjeu est de réduire la consommation énergétique par habitant et par lieu d'activités • Développer les synergies inter-entreprises, à travers l'économie circulaire ainsi que l'amélioration des process • Favoriser et de faciliter la multimodalité (choix du mode de déplacements) et l'intermodalité (combinaison de plusieurs modes de déplacements) afin d'offrir des solutions de mobilités et des alternatives à la voiture individuelle	La réduction des consommations d'énergie finale aura un impact direct positif sur la sobriété territoriale. Le projet de rénovation du bâti existant engendrera la production d'une importante quantité de déchets, dont certains potentiellement nocifs, difficiles à évacuer ou à traiter.	La rénovation thermique du parc résidentiel et tertiaire ne peut se faire qu'à condition d'anticiper les filières d'évacuation et de valorisation. Dans un souci d'optimiser la consommation d'énergie grise (énergie « cachée » utilisée pour le transport et le traitement des déchets), les filières de traitement locales pourront être privilégiées.

• Augmentation du cadencement des TER attendue pour les prochaines années. De plus, le fret ferroviaire est à encourager • Réduction de la consommation des bâtiments d'ici 2030 grâce à la rénovation énergétique des logements, sobriété énergétique des ménages et modernisation des systèmes de chauffage • Conforter les travaux de rénovation du patrimoine public		
Objectif 2 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre		
Chiffres clés : • Une diminution de 28% en 2030 et de 79% en 2050 par rapport à 2012 • Une diminution de 17% en 2030 et de 76% en 2050 par rapport à 2022 Grands principes : • Développer la mise en réseau, les échanges d'expériences entre agriculteurs et la promotion des dispositifs d'accompagnement vers des modes de production plus durables • Renforcer la structuration des filières courtes • Une usine d'extraction et d'exploitation des ressources du sous-sol, qui produit près des 2/3 des émissions de gaz à effet de serre du territoire, est engagée dans une décarbonation de son activité • Développer les synergies inter-entreprises	La Communauté de communes prévoit de limiter les émissions de gaz à effet de serre lié au secteur des mobilités notamment en favorisant les mobilités douces ainsi que le covoiturage.	/

Objectif 3 : Renforcer la séquestration carbone et la production de matériaux biosourcés		
Chiffres clés : • Tripler la séquestration annuelle de carbone (séquestrer 144 127 TCO₂ par an contre 58 7503 TCO₂ actuellement) et préserver le stock existant présent dans les terres. Grands principes : • Préservation des espaces forestiers, naturels et agricoles afin de maintenir les stocks existants • Amélioration du stockage carbone par les différentes sous-trames de la Trame verte et bleue : remplacement des peuplements pauvres et évolutions de pratiques de gestion forestière • Végétalisation des espaces urbains : limitation de l'imperméabilisation, la végétalisation des espaces à urbaniser et l'aménagement de nouveaux espaces de nature sur les espaces urbanisés • Favoriser le changement des pratiques	Cette orientation pourra avoir des incidences positives sur les ressources du territoire par l'utilisation de matériaux biosourcés provenant du territoire.	/
Objectif 4 : Accroître la production d'énergie renouvelable et coordonner le développement des réseaux		
Chiffres clés : • Atteindre 31% de consommation d'énergie produite par des énergies renouvelables en 2030 et 85% de consommation d'énergie à 2050. Grands principes :	Cet objectif permettra de réduire la production d'énergie issue de combustibles fossiles.	/

³ Séquestration annuelle, hors émissions liées à l'artificialisation

• Etudier le remplacement des mâts par de plus puissants et potentielle construction d'une ou deux éoliennes supplémentaires dans les parcs existants • Augmentation de la production d'énergie photovoltaïque notamment sur parking ou développement de l'agrivoltaïsme • Augmentation de la production issue du bois énergie, avec la mise en place de chaufferies-bois et réseau de chaleur • Augmentation de la production de biogaz • Augmentation progressive de la production d'énergie géothermique, des pompes à chaleur et du solaire thermique • Développement de réseaux de chaleur • Structuration des réseaux d'électricité et de gaz afin d'assurer un développement cohérent, en adéquation avec l'augmentation des productions sur le territoire		
Objectif 5 : Réduire les émissions de polluants atmosphériques et l'exposition des populations		
Chiffres clés : Les objectifs de réduction fixés pour 2030 sont ceux réglementaires. Grands principes : • Acculturation des habitants sur la qualité de l'air dans leur logement afin de choisir des produits moins émissifs	/	/

• Diminution des consommations énergétiques du secteur industriel • Changements de pratiques culturelles, ainsi que l'amélioration des pratiques d'élevage pour permettre de diminuer les émissions de NH3 • Réduction des déplacements en voiture individuelle		
Objectif 6 : S'adapter au changement climatique		
• Protéger la santé et la sécurité des populations ; • Préserver la ressource en eau ; • Augmenter les capacités d'adaptation des activités économiques, notamment agricoles, aux changements climatiques ; • Accompagner l'évolution des modes de vie pour une meilleure résilience face au changement climatique ; • Assurer la pérennité des écosystèmes et de la biodiversité du territoire.	Cet objectif permettra de sensibiliser les acteurs du territoire aux conséquences du changement climatique sur les ressources (agricoles, forestières, sols...).	/

5. Risques, nuisances, pollution et santé publique

<i>Orientations</i>	<i>Incidences notables prévisibles</i>	<i>Points de vigilance / Mesures préconisées</i>
Objectif 1 : Réduire les consommations d'énergie finale		
Chiffres clés : • Une diminution de 17% en 2030 et de 51% en 2050 par rapport à 2012 • Une diminution de 14% en 2030 et de 49% en 2050 par rapport à 2022 Grands principes : • Corréler cette réduction au maintien de la population et au développement des activités économiques du territoire • L'enjeu est de réduire la consommation énergétique par habitant et par lieu d'activités • Développer les synergies inter-entreprises, à travers l'économie circulaire ainsi que l'amélioration des process • Favoriser et de faciliter la multimodalité (choix du mode de déplacements) et l'intermodalité (combinaison de plusieurs modes de déplacements) afin d'offrir des solutions de mobilités et des alternatives à la voiture individuelle	La rénovation des bâtiments permettra de limiter les situations de précarité énergétiques pouvant affecter la santé des habitants, travailleurs ou usagers.	/

• Augmentation du cadencement des TER attendue pour les prochaines années. De plus, le fret ferroviaire est à encourager • Réduction de la consommation des bâtiments d'ici 2030 grâce à la rénovation énergétique des logements, sobriété énergétique des ménages et modernisation des systèmes de chauffage • Conforter les travaux de rénovation du patrimoine public		
Objectif 2 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre		
Chiffres clés : • Une diminution de 28% en 2030 et de 79% en 2050 par rapport à 2012 • Une diminution de 17% en 2030 et de 76% en 2050 par rapport à 2022 Grands principes : • Développer la mise en réseau, les échanges d'expériences entre agriculteurs et la promotion des dispositifs d'accompagnement vers des modes de production plus durables • Renforcer la structuration des filières courtes • Une usine d'extraction et d'exploitation des ressources du sous-sol, qui produit près des 2/3 des émissions de gaz à effet de serre du territoire, est engagée dans une décarbonation de son activité • Développer les synergies inter-entreprises	La diminution des émissions de GES et des émissions de polluants atmosphériques notamment dans les secteurs des transports, agricole et industriel améliorera la qualité de l'air et ainsi la santé des habitants.	

Objectif 3 : Renforcer la séquestration carbone et la production de matériaux biosourcés

Chiffres clés :

- Tripler la séquestration annuelle de carbone (séquestrer 144 127 TCO₂ par an contre 58 7504 TCO₂ actuellement) et préserver le stock existant présent dans les terres.

Grands principes :

- Préservation des espaces forestiers, naturels et agricoles afin de maintenir les stocks existants
- Amélioration du stockage carbone par les différentes sous-trames de la Trame verte et bleue : remplacement des peuplements pauvres et évolutions de pratiques de gestion forestière
- Végétalisation des espaces urbains : limitation de l'imperméabilisation, la végétalisation des espaces à urbaniser et l'aménagement de nouveaux espaces de nature sur les espaces urbanisés
- Favoriser le changement des pratiques agricoles
- Développer l'utilisation de biomatériaux

La préservation des éléments végétaux et des milieux naturels permet de préserver, notamment en milieux urbains, des îlots de fraîcheur. Par ailleurs, cela permettra également de maintenir des puits de carbone sur le territoire et d'éviter le relâchement important de carbone.

/

Objectif 4 : Accroître la production d'énergie renouvelable et coordonner le développement des réseaux

Chiffres clés :

- Atteindre 31% de consommation d'énergie produite par des énergies renouvelables en 2030 et 85% de consommation d'énergie à 2050.

L'augmentation de la production d'énergie renouvelable permettra de faire diminuer les émissions de GES et les émissions de polluants atmosphériques ce qui améliorera ainsi la qualité de l'air.

Une vigilance doit être apportée sur la localisation de ces installations (photovoltaïque, méthaniseurs, éolien...) pour ne pas créer un nouveau risque d'exposition des populations.

⁴ Séquestration annuelle, hors émissions liées à l'artificialisation

Grands principes : • Etudier le remplacement des mâts par de plus puissants et potentielle construction d'une ou deux éoliennes supplémentaires dans les parcs existants • Augmentation de la production d'énergie photovoltaïque notamment sur parking ou développement de l'agrivoltaïsme • Augmentation de la production issue du bois énergie, avec la mise en place de chaufferies-bois et réseau de chaleur • Augmentation de la production de biogaz • Augmentation progressive de la production d'énergie géothermique, des pompes à chaleur et du solaire thermique • Développement de réseaux de chaleur • Structuration des réseaux d'électricité et de gaz afin d'assurer un développement cohérent, en adéquation avec l'augmentation des productions sur le territoire	Toutefois, l'installation de certaines ENR pourrait également porter des nuisances sur des populations installées à proximité. Eolien : Les éoliennes peuvent conduire à diverses nuisances telles que les nuisances sonores tel que le bruit d'origine mécanique. Photovoltaïque : Le développement de parcs photovoltaïques peut induire des incidences négatives potentielles sur les risques liés à la population. Méthanisation : Les méthaniseurs peuvent être source de nuisances auditives et olfactives pour les populations vivant à proximité. En outre, l'augmentation du trafic de poids lourds desservant ces unités est également à prendre en compte.	
Objectif 5 : Réduire les émissions de polluants atmosphériques et l'exposition des populations		
Chiffres clés : Les objectifs de réduction fixés pour 2030 sont ceux réglementaires. Grands principes : • Acculturation des habitants sur la qualité de l'air dans leur logement afin de choisir des produits moins émissifs	La diminution des émissions de GES et des émissions de polluants atmosphériques notamment dans le secteur des transports améliorera la qualité de l'air et ainsi la santé des habitants.	/

• Diminution des consommations énergétiques du secteur industriel • Changements de pratiques culturelles, ainsi que l'amélioration des pratiques d'élevage pour permettre de diminuer les émissions de NH3 • Réduction des déplacements en voiture individuelle		
Objectif 6 : S'adapter au changement climatique		
• Protéger la santé et la sécurité des populations ; • Préserver la ressource en eau ; • Augmenter les capacités d'adaptation des activités économiques, notamment agricoles, aux changements climatiques ; • Accompagner l'évolution des modes de vie pour une meilleure résilience face au changement climatique ; • Assurer la pérennité des écosystèmes et de la biodiversité du territoire.	Pour être en mesure d'adapter ses infrastructures, de prévenir les risques climatiques ou encore d'encourager la transition écologique sur son territoire, la CDC des Pays de L'Aigle doit appréhender localement les tenants et les aboutissants du changement climatique. Les acteurs divers d'un territoire (habitants, décideurs, entreprises, ...) ne sont pas toujours conscients et informés de leur vulnérabilité et de celles de leur territoire face au changement climatique. La sensibilisation est un élément important du processus de réduction des émissions de GES et d'adaptation pour gérer les impacts du changement climatique, renforcer la capacité d'adaptation et réduire la vulnérabilité globale du territoire.	/

6. Synthèse de l'analyse de la stratégie retenue

Orientations de la stratégie	Cadre de vie et paysage	Milieux naturels et Biodiversité	Risques et santé publique	Ressources locales
Objectif 1 : Réduire les consommations d'énergie finale				
Objectif 2 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre	,			
Objectif 3 : Renforcer la séquestration carbone et la production de matériaux biosourcés				
Objectif 4 : Accroître la production d'énergie renouvelable et coordonner le développement des réseaux				
Objectif 5 : Réduire les émissions de polluants atmosphériques et l'exposition des populations	,		,	
Objectif 6 : S'adapter au changement climatique	,			

Légende :

<i>Impact positif sur l'environnement</i>	
<i>Impact globalement positif ou nul sur l'environnement avec des leviers d'amélioration possibles</i>	
<i>Impact globalement négatif sur l'environnement mais ne constituant pas de points de blocage</i>	
<i>Impact négatif sur l'environnement nécessitant un amendement du projet</i>	
<i>Aucune incidence ni point de vigilance identifié</i>	-

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU PLAN D' ACTIONS

Dans le même principe que l'évaluation environnementale de la stratégie du PCAET des Coëvrans, les actions sont analysées, une à une, à travers les 7 thématiques suivantes :

- Le climat/énergie
- La qualité de l'air
- Les déchets et l'économie circulaire
- La paysage
- La ressource en eau
- Les milieux naturels et la biodiversité
- La santé et la qualité de vie.

Un code couleur a été implémenté au tableau afin d'en guider didactiquement son interprétation. **L'élaboration d'un PCAET étant inscrite dans une démarche d'office vertueuse vis-à-vis de l'environnement, les incidences relevées sont peu nombreuses et celles-ci présentent des impacts modérés, si bien qu'aucune action n'est concernée par des mesures compensatoire.**

La stratégie mise en place n'identifiait que peu d'orientations susceptibles d'impacter négativement l'environnement. L'analyse des actions s'est donc focalisée sur ces orientations. Il a donc été laissé les orientations et actions qui ont une incidence positive sur l'environnement sans que cela soit plus détaillé dans la partie analyse des actions.

Enfin, l'évaluation est conclue par un tableau synthétique présentant les impacts des différentes actions permettant de souligner les actions ayant des mesures d'évitement ou de réductions intégrées. Ce tableau de synthèse a aussi pour vocation d'apporter un regard croisé et global des impacts d'une action sur l'ensemble des thématiques environnementale.

Légende :

Impact positif sur l'environnement	X
Neutre	X
Point de vigilance	X

Titre de l'action	Climat / Energie	Qualité de l'air	Déchets et économie circulaire	Paysage	Ressource en eau / Cycle de l'eau	Milieux naturels et biodiversité	Santé et qualité de vie	Opportunité EES	Points de vigilances EES	Recommandations EES / Mesures ERC
Accompagner la rénovation énergétique du parc de logements	Positif	Positif	Point de vigilance	Point de vigilance	Neutre	Point de vigilance	Positif	Cette action permettra d'améliorer l'empreinte écologique des bâtiments d'habitation ainsi que leur confort pour les usagers.	Certains des bâtiments pourraient représenter un intérêt patrimonial qu'il conviendrait de ne pas dénaturer en cas de travaux importants (par exemple avec une isolation par l'extérieur). De plus, ces bâtiments, notamment s'ils sont anciens, pourraient abriter des espèces qui pourraient être dérangées par d'éventuels travaux (par exemple des chiroptères).	(E) En cas de rénovations thermiques d'un bâti avec un intérêt patrimonial, il sera nécessaire de conserver des détails architecturaux préserver l'identité visuelle qu'ils apportent. (R) Concernant les enjeux écologiques, Il s'agira en premier lieu d'identifier les lieux à enjeux, puis dans un second temps d'éviter les actions de rénovation au cours des périodes de nichage/reproduction lorsque la présence d'une espèce est avérée. Les travaux devront ensuite être entrepris de manière à préserver les anfractuosités des bâtiments favorables au nichage des espèces.

Favoriser la pratique des mobilités actives	Positif	Positif	Neutre	Point de vigilance	Point de vigilance	Neutre	Positif	Structurer le réseau cyclable et le sécuriser incitera à se déplacer à vélo ce qui conduira à un impact positif sur les items du climat/énergie - de la qualité de l'air et de la santé et qualité de vie.	L'aménagement de pistes ou cheminements cyclables peut conduire à des impacts sur les paysages et le cycle de l'eau : destruction d'éléments arborés ou arbustifs, imperméabilisation des sols empêchant l'écoulement des eaux, ...	(E) Les aménagements cyclables devront préserver au maximum les haies bocagères et les arbres d'intérêt existants. (R) Les revêtements perméables pour les aménagements cyclables devront être privilégiés.
Développer les mobilités alternatives à la voiture individuelle et plus respectueuses de la qualité de l'air	Positif	Positif	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Positif	Cette action favorisera la transition vers des mobilités plus sobres et partagées, en encourageant les alternatives à l'autosolisme (covoiturage, mobilité douce et intermodalité, ...) et conduisant ainsi à améliorer la qualité de l'air, réduire les émissions de GES ou encore	/	/

								améliorer la santé des habitants.		
Faciliter le passage à l'action des entreprises en faveur de la transition écologique	Positif	Positif	Positif	Neutre	Neutre	Neutre	Positif	Cette action permettra de développer l'écologie industrielle sur le territoire : mutualisation de matériels, services, énergie et coopération entre les entreprises permettant de réduire la production énergétique et les déchets et ainsi d'améliorer la qualité de l'air.	/	/
Poursuivre les actions engagées pour un développement touristique durable	Positif	Positif	Positif	Positif	Positif	Positif	Positif	La promotion d'un tourisme durable permettra d'étudier et de développer certaines pratiques durables : solutions de mobilités durables, sensibilisation à la	/	/

								préservation des ressources naturelles et l'accompagnement des hébergeurs et restaurateurs au tourisme durable pouvant inclure les thématiques des déchets (réduction des déchets, sensibilisation au tri) et de la gestion de l'eau (réduire l'impact sur la ressource en limitant les consommations).		
Se coordonner pour augmenter la production d'énergie sur le territoire dans le respect des enjeux environnementaux, sociétaux et	Positif	Positif	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Positif	Le développement ENR sur le territoire pourrait dénaturer le paysage ou encore conduire à des nuisances sur les écosystèmes et la biodiversité. Toutefois, cette action intègre le fait qu'elle devra se faire dans le respect	/	/

patrimoniaux locaux								des enjeux environnementaux, paysagers et patrimoniaux. Il n'est donc pas soulevé de point de vigilance supplémentaire sur le paysage et les milieux naturels.		
Augmenter la production d'énergie renouvelable localement	Positif	Positif	Neutre	Point de vigilance	Point de vigilance	Point de vigilance	Positif	Cette action permettra de développer les installations ENR sur le territoire et ainsi d'augmenter la part d'électricité et de chaleur renouvelable dans le mix énergétique.	Le développement de certaines ENR peut avoir un impact sur les milieux, le paysage ou la ressource en eau. Energie solaire : En fonction de la nature des espaces agricoles ou des délaissés mobilisés, les nouveaux aménagements de panneaux photovoltaïques pourraient potentiellement détruire des espaces relais de la Trame Verte et Bleue ordinaire.	Les impacts pressentis sur la faune et la flore nécessitent de réfléchir aux mesures ERC en amont des projets de tout type. Energie solaire : Il faudra veiller à ce que les espaces désignés pour les installations solaires de tout type ne se situent pas sur des espaces prioritaires pour la biodiversité tels que des corridors ou des réservoirs de biodiversité. Bois-énergie : Une vision durable de la production d'énergie par la filière bois est nécessaire afin d'assurer une

									Bois-énergie : (même incidence que pour le paysage) Cette orientation pourrait potentiellement mener à une perte de diversité d'espèces forestières par une exploitation exclusive de certaines essences à haut rendement et à faible fréquence de coupe. Cet objectif affiche malgré tout un impact positif car il permet une gestion durable de la haie sur le territoire. Méthanisation : Le développement des méthaniseurs peut induire des risques de pollutions des milieux naturels (et des ressources en eau).	exploitation de la ressource sur le long terme et qui prenne en compte, au-delà de la disponibilité de la ressource, la diversité des espaces forestiers. Méthanisation : Les risques de pollution sur les milieux naturels doit être pris en compte lors de l'identification du secteur d'implantation du méthaniseur.
Préparer le territoire à faire face au changement climatique	Positif	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Positif	Le sujet du changement climatique sera étudié par la collectivité sous le	/	/

								prisme des risques naturels pouvant être induits et accentués. Cela permettra de réduire les vulnérabilités du territoire et des populations et de construire la résilience du territoire face aux chocs à venir.		
Avoir une politique d'urbanisme et d'aménagement plus durable et favorisant la résilience du territoire	Positif	Neutre	Neutre	Positif	Positif	Positif	Positif	Cette action prévoit de maîtriser la consommation de l'espace et ainsi de réduire la fragmentation écologique liées aux infrastructures et activités humaines et préserver les milieux naturels tels que les boisements, haies mais également les zones humides.	/	/

Mettre en place une politique en faveur de la biodiversité et des espaces naturels	Positif	Positif	Neutre	Positif	Positif	Positif	Positif	Cette action permettra d'améliorer la connaissance, la valorisation et la sensibilisation autour de la biodiversité locale, pour mieux la protéger et l'intégrer dans les politiques territoriales. Indirectement, en protégeant les milieux naturels, sont également protégés des sites avec une forte valeur de stockage carbone.	/	/
Mettre en œuvre un plan d'actions pour valoriser et préserver le bocage	Positif	Positif	Neutre	Positif	Neutre	Positif	Positif	Cette action permettra de préserver des milieux naturels à forte valeur paysagère car typiques du territoire, à savoir le bocage. Les	/	/

								éléments bocagers permettent également un stockage carbone sur le territoire. De plus, ces éléments permettent de lutter contre l'érosion, le ruissellement et permettent de filtrer les polluants, préservant ainsi les cours d'eau.		
Préserver la ressource en eau	Positif	Neutre	Neutre	Neutre	Positif	Positif	Positif	Cette action permettra de réaliser un diagnostic global et une planification stratégique de la gestion des eaux pluviales et des eaux usées à l'échelle intercommunale préservant ainsi le cycle de l'eau.	/	/
Mettre en œuvre le projet	Positif	Positif	Positif	Neutre	Neutre	Neutre	Positif	Cette action permettra, entre autres, de	/	/

alimentaire territorial								développer des filières agricoles durables et variées adaptées aux enjeux du changement climatique. Par ailleurs l'accompagnement de certaines filières comme la filière d'élevage bovin vers des pratiques plus durables permettra de réduire les impacts sur la qualité de l'air via la réduction des émissions de GES.		
Réduire les déchets et développer l'économie circulaire dans les pratiques du territoire	Neutre	Neutre	Positif	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Cette action permettra d'améliorer la connaissance des déchets produits et de l'état actuel du tri et de la valorisation de déchets. Ces connaissances permettront	/	/

								d'évaluer les marges de manœuvre pour améliorer le tri des déchets et renforcer les actions d'économie circulaire.		
Améliorer la qualité de l'air	Neutre	Positif	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Positif	Cette action porte sur les enjeux de qualité de l'air au sein du patrimoine et des compétences de la Communauté de communes, en complémentarité d'une approche territoriale portée notamment dans le cadre du contrat local de santé. Les actions initiées sont à renforcer sur les prochaines années.	/	/
Favoriser le passage à l'acte et les changements	Positif	Positif	Positif	Positif	Positif	Positif	Positif	Il s'agit d'une action de sensibilisation, qui n'aura pas d'impact direct sur les enjeux	/	/

de comportement								environnementaux. Toutefois, la sensibilisation du grand public sur l'ensemble des thématiques de transition et la favorisation du passage à l'action permettra très probablement une prise en compte des enjeux environnementaux dans la vie quotidienne		
Piloter et mettre en œuvre le plan Climat de manière transversale avec les autres politiques intercommunales	Positif	Positif	Positif	Neutre	Neutre	Neutre	Positif	Le pilotage transversal du plan climat permettra d'assurer l'intégration de la transition écologique dans l'ensemble des politiques de la collectivité. L'impact de cette action est ainsi positif sur l'ensemble des	/	/

								thématiques de transition écologique à savoir le climat/énergie, la qualité de l'air, l'économie circulaire ainsi que la santé publique.		
Accompagner la montée en compétence des services et des élus sur les enjeux de transition	Positif	Positif	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Positif	Cette action permettra la sensibilisation des élus et agents aux enjeux de la transition écologiques. Des initiatives et actions professionnelles et personnelles en faveur de la transition peuvent émerger.	/	/
Accompagner l'évolution du numérique au sein de l'EPCI	Positif	Neutre	Positif	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Il s'agit d'une action interne à la collectivité afin de limiter l'empreinte du numérique en interne. Le développement d'achat de matériel via le	/	/

								reconditionnement, le réemploi et la meilleure anticipation des besoins permettra de réduire la quantité de déchets notamment de matériel avec une forte empreinte carbone.		
Engager une démarche de communication bas carbone	Positif	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Il s'agit d'une action interne à la collectivité afin de réduire l'empreinte carbone des supports de communication.	/	/
S'appuyer sur les finances et la commande publique comme levier de la politique Climat Air Energie	Positif	Neutre	Positif	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Cette action permettra de développer les pratiques plus durables au sein de la collectivité (achats plus respectueux de la transition écologique).	/	/

Définir et mettre en œuvre une politique de sobriété patrimoniale	Positif	Positif	Neutre	Point de vigilance	Neutre	Point de vigilance	Positif	Cette action permettra d'améliorer l'empreinte écologique des bâtiments publics ainsi que leur confort pour les usagers.	Certains de ces bâtiments pourraient représenter un intérêt patrimonial qu'il conviendrait de ne pas dénaturer en cas de travaux importants (par exemple avec une isolation par l'extérieur). De plus, ces bâtiments, notamment s'ils sont anciens, pourraient abriter des espèces qui pourraient être dérangées par d'éventuels travaux (par exemple des chiroptères).	Certains de ces bâtiments pourraient représenter un intérêt patrimonial qu'il conviendrait de ne pas dénaturer en cas de travaux importants (par exemple avec une isolation par l'extérieur). De plus, ces bâtiments, notamment s'ils sont anciens, pourraient abriter des espèces qui pourraient être dérangées par d'éventuels travaux (par exemple des chiroptères).
Définir et mettre en œuvre une stratégie de développement des énergies renouvelables sur le patrimoine intercommunal	Positif	Positif	Neutre	Point de vigilance	Neutre	Point de vigilance	Positif	Cette action permettra de développer la production ENR sur les bâtiments publics et de verdier le mix énergétique.	Certains de ces bâtiments pourraient représenter un intérêt patrimonial qu'il conviendrait de ne pas dénaturer en cas de travaux importants (par exemple en cas d'installations ENR).	Certains de ces bâtiments pourraient représenter un intérêt patrimonial qu'il conviendrait de ne pas dénaturer en cas de travaux importants (par exemple en cas d'installations ENR). De plus, ces bâtiments, notamment s'ils sont anciens,

									De plus, ces bâtiments, notamment s'ils sont anciens, pourraient abriter des espèces qui pourraient être dérangées par d'éventuels travaux (par exemple des chiroptères).	pourraient abriter des espèces qui pourraient être dérangées par d'éventuels travaux (par exemple des chiroptères).
Elaborer et mettre en œuvre un plan de sobriété sur l'eau	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Positif	Neutre	Neutre	Cette action interne à l'EPCI aura un impact positif sur la ressource en eau, via des objectifs de réduction de la consommation en eau potable et de récupération des eaux pluviales.	/	/
Promouvoir la mobilité durable au sein de l'EPCI	Positif	Positif	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Positif	Cette action favorisera la mobilité durable des agents de la collectivité notamment via des aides, accompagnements ou mises à dispositions d'outils pour les	/	/

Accompagner les communes dans la transition énergétique								déplacements en vélos ou covoiturage. Cette action aura un impact bénéfique sur les émissions de GES et donc sur la qualité de l'air et la santé globale.		
	Positif	Positif	Neutre	Point de vigilance	Neutre	Point de vigilance	Positif	Cette action permettra d'améliorer l'empreinte écologique des équipements publics ainsi que leur confort pour les usagers.	Certains de ces bâtiments pourraient représenter un intérêt patrimonial qu'il conviendrait de ne pas dénaturer en cas de travaux importants (par exemple avec une isolation par l'extérieur). De plus, ces bâtiments, notamment s'ils sont anciens, pourraient abriter des espèces qui pourraient être dérangées par d'éventuels travaux (par exemple des chiroptères).	Certains de ces bâtiments pourraient représenter un intérêt patrimonial qu'il conviendrait de ne pas dénaturer en cas de travaux importants (par exemple avec une isolation par l'extérieur). De plus, ces bâtiments, notamment s'ils sont anciens, pourraient abriter des espèces qui pourraient être dérangées par d'éventuels travaux (par exemple des chiroptères).

1. Synthèse de l'analyse du plan d'actions

Action	Climat / Energie	Qualité de l'air	Déchets et économie circulaire	Paysage	Ressource en eau / Cycle de l'eau	Milieux naturels et biodiversité	Santé et qualité de vie
AXE 1 : Accompagner la rénovation énergétique des logements et lutter contre la précarité énergétique							
Accompagner la rénovation énergétique du parc de logements							
AXE 2 : Accompagner les changements de pratiques de mobilité							
Favoriser la pratique des mobilités actives							
Développer les mobilités alternatives à la voiture individuelle et plus respectueuse de la qualité de l'air							
AXE 3 : Accompagner et soutenir les acteurs économiques dans leur transition écologique							
Accompagner les entreprises en faveur de la transition écologique							
Poursuivre les actions engagées pour un développement touristique durable							
AXE 4 : Être un territoire producteur d'énergie renouvelable respectueux de la qualité du cadre de vie et des ressources des Coëvrans, impliquant tous les acteurs							
Se coordonner pour augmenter la production d'énergie sur le territoire dans le respect des enjeux environnementaux, sociétaux et patrimoniaux locaux							
Augmenter la production d'énergie renouvelable localement							
AXE 5 : S'appuyer sur les atouts naturels, patrimoniaux et humains des Coëvrans pour un territoire résilient, séquestrant du carbone							
Préparer le territoire à faire face au changement climatique							
Avoir une politique d'urbanisme et d'aménagement plus durable et favorisant la résilience du territoire							
Mettre en place une politique en faveur de la biodiversité et des espaces naturels							
Mettre en œuvre un plan d'actions pour valoriser et préserver le bocage							
Préserver la ressource en eau							

Action	Climat / Energie	Qualité de l'air	Déchets et économie circulaire	Paysage	Ressource en eau / Cycle de l'eau	Milieux naturels et biodiversité	Santé et qualité de vie
AXE 6 : Être tous acteurs de la transition écologique du territoire, en favorisant les partages de connaissances, les coopérations et le passage à l'action							
Mettre en œuvre le projet alimentaire territorial							
Réduire les déchets et développer l'économie circulaire dans les pratiques du territoire							
Améliorer la qualité de l'air							
Favoriser le passage à l'acte et les changements de comportement							
AXE 7 : Tendre vers l'exemplarité de l'action publique							
Piloter et mettre en œuvre le plan Climat de manière transversale avec les autres politiques intercommunales							
Accompagner la montée en compétence des services et des élus sur les enjeux de transition							
Accompagner l'évolution du numérique au sein de l'EPCI							
Engager une démarche de communication bas carbone							
S'appuyer sur les finances et la commande publique comme levier de la politique Climat Air Energie							
Définir et mettre en œuvre une politique de sobriété patrimoniale							
Définir et mettre en œuvre une stratégie de développement des énergies renouvelables sur le patrimoine intercommunal							
Elaborer et mettre en œuvre un plan de sobriété sur l'eau							
Promouvoir la mobilité durable au sein de l'EPCI							
Accompagner les communes dans la transition énergétique							

Légende :

Impact positif sur l'environnement	X
Neutre	X
Point de vigilance	X

EXPOSÉ DES EFFETS NOTABLES PRÉVISIBLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PCAET SUR LE RÉSEAU NATURA 2000

1. Rappels réglementaires sur les obligations des PCAET vis-à-vis des sites Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des habitats naturels, des espèces sauvages, animales et/ou/végétales, et de leurs habitats.

La France a une obligation de résultat auprès de la Commission européenne pour mettre en place ce réseau et le maintenir ou le rétablir dans un état de conservation favorable. De ce fait, il est indispensable pour l'État de s'assurer que les projets, plans et programmes, n'iront pas à l'encontre de ces objectifs. De ce fait, l'article R414-19 du Code de l'Environnement instaure l'obligation d'évaluer les incidences des plans et programmes, dont le PCAET, sur le réseau Natura 2000.

Le contenu du dossier d'évaluation des incidences sur les sites Natura 2000 est défini à l'article R.414- 23 du code de l'environnement.

L'évaluation des incidences Natura 2000 doit :

- Déterminer si le plan/schéma/programme « peut avoir des effets significatifs dommageables, pendant ou après sa réalisation ou pendant la durée de la validité du document de planification, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites » ;
- Proposer les « [...] mesures qui seront prises pour supprimer ou réduire ces effets dommageables » (article R. 414-23 du code de l'environnement) en cas d'atteintes aux objectifs de conservation ;
- Être conclusive quant au niveau d'incidence du plan/schéma/programme sur le réseau.

Si l'évaluation des incidences Natura 2000 conclut à une atteinte aux objectifs de conservation d'un site Natura 2000, en l'absence de solutions alternatives, l'autorité compétente ne peut donner son accord que pour des raisons impératives d'intérêt public majeur.

2. Les sites Natura 2000 sur le territoire

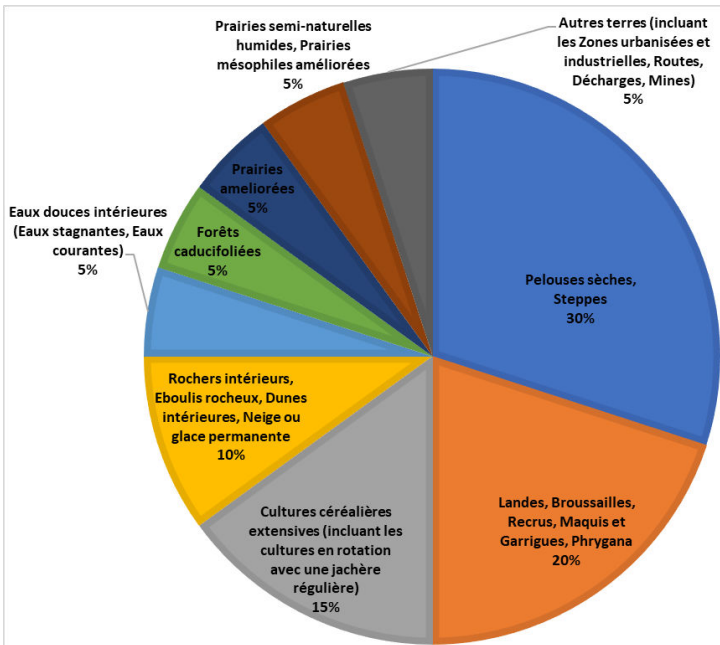
Le réseau des sites Natura 2000 rassemble :

- Les zones de protections spéciales (ZPS) visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages,

- Les zones spéciales de conservation (ZSC) visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales.

Le territoire compte 2 sites Natura 2000 :

- La ZSC FR5200639 Vallée de l'Erve en aval de Saint-Pierre-sur-Erve
- La ZSC FR5202007 Bocage de Montsûrs à la forêt de Sillé-le-Guillaume

Nom	Vallée de l'Erve en aval de Saint-Pierre-sur-Erve
Code	FR5200639
Surface	342 ha
Commune concernées	Saint-Pierre-sur-Erve, Saulges, Thorigné-en-Charnie + communes hors Coëvrons : Chéméré-le-Roi, Val-du-Maine
Milieux	
Espèces visées à l'annexe II de la directive 92/43/CEE	• Rhinolophus hipposideros • Rhinolophus ferrumequinum • Barbastella barbastellus • Myotis emarginatus • Myotis bechsteinii • Myotis myotis • Cottus perifretum • Coenagrion mercuriale • Euplagia quadripunctaria
Qualité et importance	Le site renferme une bonne diversité d'habitats d'intérêt communautaire sur une superficie réduite : côteaux secs couverts de pelouses calcicoles, pentes rocheuses calcaires avec formations à Buis, pelouses et prés-bois avec faciès à Genévrier. Ces habitats sont d'une grande originalité dans ce secteur en limite

	du massif armoricain. Ils sont globalement bien conservés et des actions de gestion conservatoire sont actuellement entreprises. Ces milieux secs sont favorables à l'Ecaille chinée, espèce d'intérêt communautaire prioritaire. Les grottes abritent d'importantes colonies de chiroptères en hibernation, dont cinq espèces d'intérêt communautaire. Deux grottes sont ouvertes au public et une convention d'utilisation des autres cavités est en cours de négociation avec les clubs de spéléologie concernés. L'Agrion de Mercure trouve des habitats favorables au bord de la rivière.
Vulnérabilité	Les dégradations potentielles peuvent avoir pour origine l'importante fréquentation dont ce site est l'objet, qu'il s'agisse des habitats de pelouses et de côteaux ou des cavités. L'abandon du pâturage des pelouses et landes est une autre source de dégradation. Des actions concertées avec la plupart des acteurs locaux sont cependant en cours de mise au point pour limiter ces impacts.

Nom	Bocage de Montsûrs à la forêt de Sillé-le-Guillaume																				
Code	FR5202007																				
Surface	10 245 ha																				
Commune concernées	Assé-le-Bérenger, Bazouge-des-Alleux, Brée, Chapelle-Rainsouin, Gesnes, Montsûrs, Mézangers, Neau, Saint-Georges-sur-Erve, Sainte-Gemmes-le-Robert, Torcé-Viviers-en-Charnie, Voutré, Évron (+ Châlons-du-Maine hors Coëvrons)																				
Milieux	<table border="1"> <caption>Répartition des milieux naturels</caption> <thead> <tr> <th>Milieu</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)</td> <td>23%</td> </tr> <tr> <td>Prairies améliorées</td> <td>15%</td> </tr> <tr> <td>Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente</td> <td>15%</td> </tr> <tr> <td>Forêts caducifoliées</td> <td>7%</td> </tr> <tr> <td>Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)</td> <td>8%</td> </tr> <tr> <td>Forêts caducifoliées</td> <td>8%</td> </tr> <tr> <td>Prairies améliorées</td> <td>8%</td> </tr> <tr> <td>Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées</td> <td>8%</td> </tr> <tr> <td>Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)</td> <td>8%</td> </tr> </tbody> </table>	Milieu	Pourcentage	Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	23%	Prairies améliorées	15%	Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	15%	Forêts caducifoliées	7%	Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	8%	Forêts caducifoliées	8%	Prairies améliorées	8%	Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	8%	Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	8%
Milieu	Pourcentage																				
Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	23%																				
Prairies améliorées	15%																				
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	15%																				
Forêts caducifoliées	7%																				
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	8%																				
Forêts caducifoliées	8%																				
Prairies améliorées	8%																				
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	8%																				
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	8%																				

Espèces visées à l'annexe II de la directive 92/43/CEE	• <i>Lucanus cervus</i> • <i>Osmoderma eremita</i> • <i>Cerambyx cerdo</i>
Qualité et importance	Ces bocages résiduels sont d'une qualité et d'une densité assez exceptionnelles, ce qui paraît déterminant quant à la représentativité des périmètres de la Mayenne, dont celui-ci, par rapport à la situation actuelle de l'espèce dans le domaine biogéographique français. Le soutien à un élevage extensif dans des systèmes d'exploitation traditionnels, constitue une des mesures de conservation de ces insectes. Analyse de la densité de haies à partir de la BDOrtho© de 2006 : 117 mètres linéaires par hectare.
Vulnérabilité	La disparition et la fragmentation du réseau bocager ainsi que le vieillissement des chênes têtards sont les risques principaux sur ce site. Couplés au non-renouvellement des habitats, ce phénomène conduira à l'isolement de populations les vouant ainsi à l'extinction. L'objectif sur le site sera donc d'apporter aux acteurs du territoire un outil de gestion concerté du bocage afin de maintenir un réseau cohérent d'habitat des espèces précédemment citées.

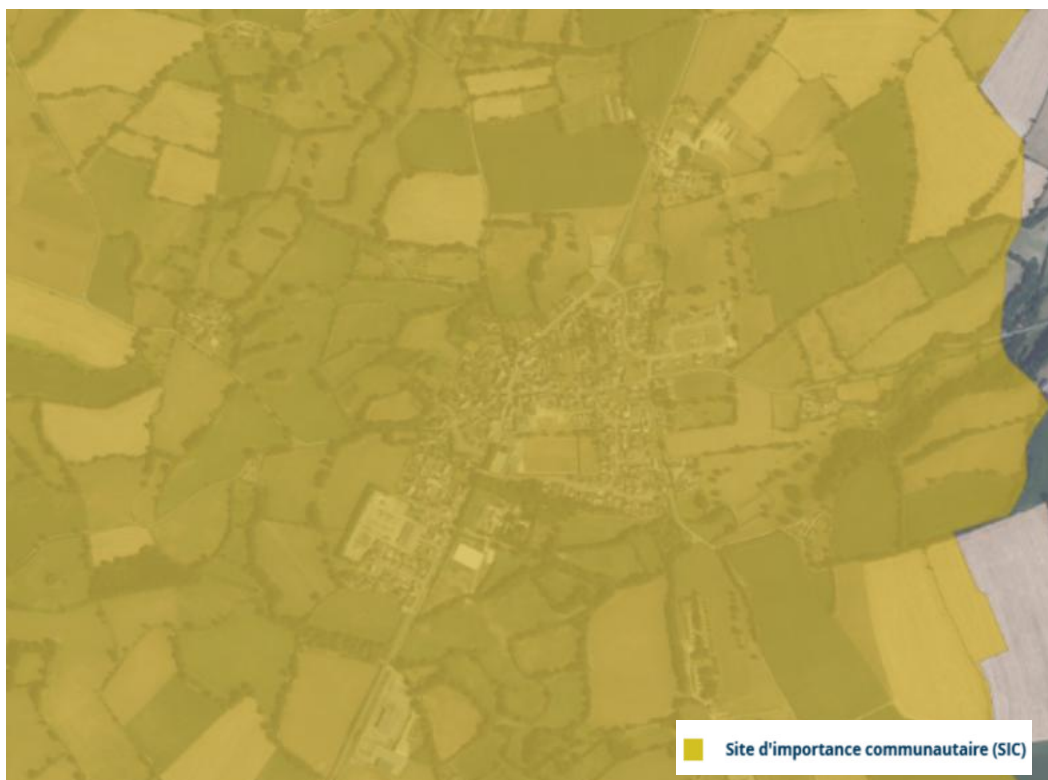
3. Incidences du PCAET sur les sites Natura 2000 et mesures

Un PCAET peut être à l'origine de plusieurs incidences négatives significatives sur un site Natura 2000 dès lors où des aménagements sont prévus au sein ou à proximité de celui-ci. Les incidences majeures essentiellement générées sont :

- Une consommation d'espaces qui induit une détérioration voire une destruction d'habitats naturels ou d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire à l'intérieur d'un site Natura 2000 ;
- La perturbation du fonctionnement écologique du site ou la dégradation indirecte des habitats naturels ou habitats d'espèces (drainage des zones humides, rejets polluants...) ;
- Le dérangement voire la destruction d'espèces qui effectuent l'ensemble ou une partie de leur cycle biologique au sein du site Natura 2000 (alimentation, transit, reproduction...).

3.1. Evaluation des incidences potentielles de la stratégie PCAET sur les sites Natura 2000

L'ensemble des sites Natura 2000 identifiés sur le territoire sont localisés dans des secteurs peu urbanisés, minimisant ainsi les incidences anthropiques liées aux secteurs industriels, résidentiels et tertiaires. Toutefois, bien que ces cas soient limités, le site de « Bocage de Montsûrs à la forêt de Sillé-le-Guillaume » recoupe entièrement la commune de Sainte-Gemmes-le-Robert. Par conséquent, plusieurs objectifs portés par le PCAET peuvent avoir des incidences indirectes sur ce site Natura 2000. L'objectif de rénovation thermique du parc résidentiel ou du tertiaire peut être à l'origine de perturbations voire de destructions de lieux de reproduction pour la faune, comme par exemple pour certains chiroptères dont leur gîte est parfois établi dans les combles des habitations.



Commune de Sainte-Gemmes-le-Robert recoupant la zone Natura 2000 « Bocage de Montsûrs à la forêt de Sillé-le-Guillaume »

Par ailleurs, le développement de mobilités alternatives induira potentiellement la création de nouvelles voies ou de nouveaux espaces de stationnements (stationnement covoiturage par exemple) qui artificialiseront des espaces naturels ou créeront de nouveaux obstacles pour la faune. Ces aménagements seront susceptibles de perturber des espèces occupant les sites. Cependant, à termes ces mesures seront bénéfiques pour la qualité de l'air.

Ainsi, des mesures telles que l'optimisation des performances énergétiques du bâti, le développement des modes doux, du covoiturage local et des véhicules à faibles émissions, portées par le PCAET pourront avoir une incidence positive grâce à une diminution des nuisances sur les milieux naturels des sites Natura 2000 (sonores, pollutions).

En ce qui concerne les activités agricoles, la stratégie du PCAET ambitionne de valoriser l'alimentation de qualité sur le territoire. Par ailleurs, le PCAET prévoit plusieurs mesures en faveur de la protection et de la valorisation de la biodiversité (préservation de la trame verte et bleue, soutien de plantations de haies bocagères et arbres ...). Ces mesures auront une incidence positive sur les sites Natura 2000 en limitant les pollutions et en offrant de nouveaux éléments favorables à la biodiversité et à la préservation du bocage.

La stratégie du PCAET présente également un objectif de gestion et de préservation de la ressource en eau. Cette volonté aura une incidence positive pour plusieurs sites Natura 2000 notamment le site « Vallée de l'Erve en aval de Saint-Pierre-sur-Erve ».

Pour finir, la stratégie du PCAET prévoit également le déploiement des énergies renouvelables sur le territoire. Bien qu'elles soient intéressantes sur le plan énergétique, selon leurs implantations, les impacts sur la biodiversité et les milieux naturels pourront être conséquents (artificialisation des sols, nouveaux obstacles pour la faune, coupes de bois pour la biomasse...).

3.2. Evaluation des incidences potentielles du plan d'actions PCAET sur les sites Natura 2000

De la même façon que l'évaluation des incidences potentielles de la stratégie, le plan d'actions du PCAET pourra avoir des incidences indirectes sur les sites Natura 2000. La précision du plan d'actions ne permet pas d'exclure certaines incidences potentielles puisque les projets ne sont pas encore connus à ce jour. Cette analyse du plan d'actions reste donc générale sans « zoom » particuliers sur des sites Natura 2000.

Dans le cadre du déploiement des énergies renouvelables sur le territoire, plusieurs actions (**actions ENR1 et ENR2**) encadrent le développement de projets de production d'énergies renouvelables (implantation d'un méthaniseur ou d'installations solaires photovoltaïques...). Ces projets présentent un risque s'ils sont réalisés à proximité ou dans un site Natura 2000. Toutefois, les fiches actions précisent que « Une approche intercommunale du sujet est à avoir et les enjeux environnementaux et patrimoniaux sont à intégrer ». Par ailleurs, la réalisation d'études d'impact pour ces types de projets permettra de s'assurer de l'absence de risque sur les sites Natura 2000 grâce à la mise en place de la séquence ERC.

Cette prise en compte des enjeux environnementaux et notamment de la biodiversité vient réduire les incidences potentielles des actions du PCAET sur les milieux naturels (dont les sites Natura 2000) présents sur le territoire.

Par ailleurs, dans le cadre du développement des mobilités douces sur le territoire (actions MOB1 et MOB2), la création de nouvelles infrastructures de transport pourrait impacter les sites Natura 2000 si les infrastructures recoupent ces réservoirs de biodiversité. Les actions intègrent toutefois que ces infrastructures devront utiliser des revêtements perméables, s'intégrant au paysage. Il est à noter que le développement d'infrastructures de mobilités douces aurait toutefois un impact positif sur les sites Natura 2000, car la réduction de mobilité carbonée permettra de moins émettre de GES sur le territoire et donc de réduire l'acidification des milieux naturels tel qu'en site Natura 2000. Par ailleurs, le développement de mobilités douces permettrait de valoriser certains sites naturels ainsi que le paysage du territoire.

De plus, plusieurs actions proposées pour les diverses thématiques du plan d'actions, ont un impact positif sur le site Natura 2000 :

- Les actions NAT1 à NAT5 s'inscrivent dans une démarche de protection de la ressource en eau et de préservation des habitats naturels (bocage, forêts, continuité écologiques...) et leur adaptation au changement climatique. Cela pourrait avoir un impact positif sur les sites Natura 2000 qui recoupent des milieux aquatiques et humides et globalement préserver la trame verte et bleue du territoire en limitant les fragmentations.
- De plus, l'essentiel des actions concerne la mise en place de campagnes de sensibilisation afin d'accompagner la transition énergétique, climatique et écologique du territoire, en partenariat avec les acteurs et usagers. De fait, l'issue de ces actions ne peut être que positive.

Ainsi, il peut donc être conclu que le PCAET a des incidences positives sur les milieux naturels (dont les sites Natura 2000) mais aussi des incidences négatives potentielles, qui ne sont à ce jour pas encore définies. En effet, aucun projet concret n'est identifié au sein d'un site Natura 2000 ou à proximité, ce qui limite l'analyse des incidences directes ou indirectes sur les sites Natura

2000. Cependant, toutes les actions qui pourraient avoir une incidence négative potentielle sur des milieux naturels, dont les sites Natura 2000, ont intégré des mesures de réduction permettant de prendre en compte en amont de projet les enjeux environnementaux des sites dans leur localisation et implantation.

Conclusion

Le plan d'actions du PCAET pourra avoir des incidences indirectes sur les sites Natura 2000. La précision du plan d'actions ne permet pas d'exclure certaines incidences potentielles puisque les projets ne sont pas encore connus à ce jour. Cette analyse du plan d'actions reste donc générale sans « zoom » particuliers sur des sites Natura 2000.

Comme identifié dans la stratégie, on note que l'objectif de rénovation thermique du parc résidentiel ou du tertiaire (action HAB1 et EXE6) peut être à l'origine de perturbations voire de destructions de lieux de reproduction pour la faune, comme par exemple pour certains chiroptères dont leur gîte est parfois établi dans les combles des habitations.

Dans le cadre du déploiement des énergies renouvelables sur le territoire, plusieurs actions (actions ENR1 et ENR2) prévoient de développer la stratégie ENR du territoire en tenant compte des enjeux paysagers et écologiques. Les projets ne sont ainsi pas encore définis.

Les actions proposées pour les diverses thématiques (maîtrise de l'énergie, énergies renouvelables, adaptation, mobilités, économie circulaire) du plan d'actions, sont pour la plupart vertueuses et ne semblent pas impacter les sites Natura 2000.

Compte tenu des incidences identifiées, les mesures ERC suivantes ont été ajoutées dans les fiches actions concernées :

- **Action HAB 1 : Accompagner la rénovation énergétique du parc de logements**
- **Action EXE 6 : Définir et mettre en œuvre une politique de sobriété patrimoniale**
- **Action EXE 7 : Définir et mettre en œuvre une stratégie de développement des énergies renouvelables sur le patrimoine intercommunal**
- **Action EXE 10 : Accompagner les communes dans la transition énergétique**

(R) Concernant les enjeux écologiques, Il s'agira en premier lieu d'identifier les lieux à enjeux, puis dans un second temps d'éviter les actions de rénovation ou d'installation ENR au cours des périodes de nidage/reproduction lorsque la présence d'une espèce est avérée. Les travaux devront ensuite être entrepris de manière à préserver les anfractuosités des bâtiments favorables au nidage des espèces.

Action ENR 2 : Augmenter la production d'énergie renouvelable localement

(E) et **(R)** Les impacts pressentis sur la faune et la flore nécessitent de réfléchir aux mesures ERC en amont des projets de tout type.

Energie solaire : Il faudra veiller à ce que les espaces désignés pour les installations solaires de tout type ne se situent pas sur des espaces prioritaires pour la biodiversité tels que des corridors ou des réservoirs de biodiversité.

Bois-énergie : Une vision durable de la production d'énergie par la filière bois est nécessaire afin d'assurer une exploitation de la ressource sur le long terme et qui prenne en compte, au-delà de la disponibilité de la ressource, la diversité des espaces forestiers.

Méthanisation : Les risques de pollution sur les milieux naturels doit être pris en compte lors de l'identification du secteur d'implantation du méthaniseur.

Enfin, un axe entier est dédié à la préservation des atouts naturels du territoire (Axe 5). Les actions NAT 2 à NAT 5 sont des actions qui permettront de mieux connaître la biodiversité du territoire, la préserver et la valoriser à travers des démarches de préservation du bocage, de restauration des continuités écologiques, de préserver le cycle de l'eau ou encore de développement de la nature en ville. Il peut donc être mis en avant l'incidence positive directe de ces actions sur les milieux naturels et particulièrement les sites Natura 2000 du territoire.

Ainsi, il peut donc être conclu que le PCAET a des incidences positives sur les milieux naturels (dont les sites Natura 2000). Toutes les actions qui pourraient avoir une incidence négative potentielle sur des milieux naturels, dont les sites Natura 2000, ont intégré des mesures de réduction permettant de prendre en compte en amont de projet les enjeux environnementaux des sites dans leur localisation et implantation.

ARTICULATION AVEC LES DOCUMENTS CADRES

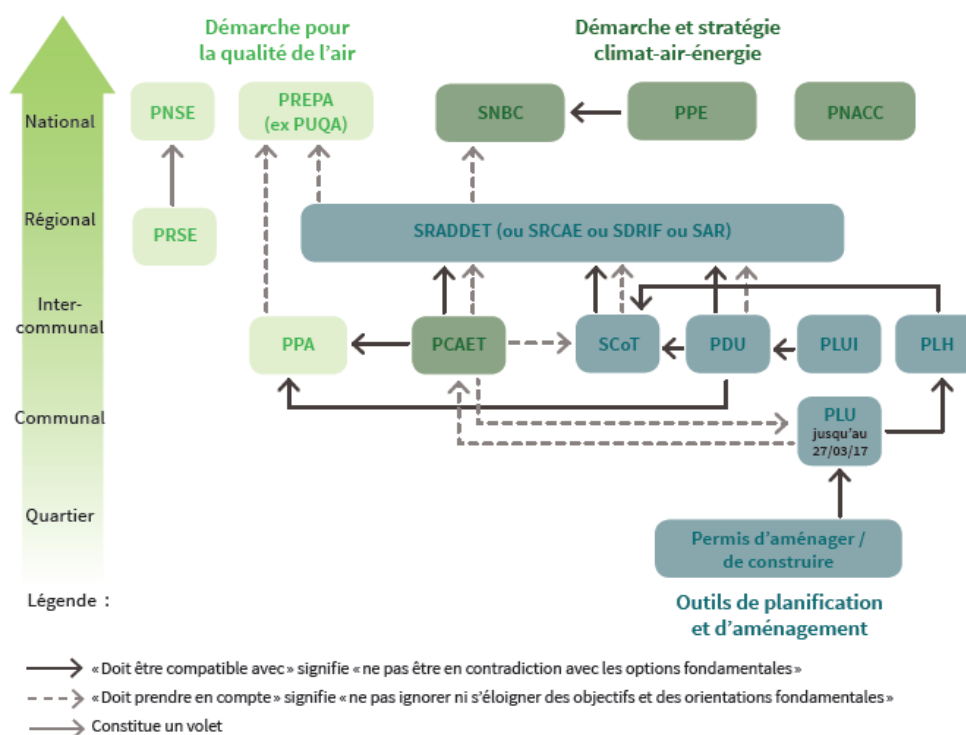
Ce chapitre vise à apprécier la comptabilité du PCAET avec les documents cadres. L'état d'avancement du projet et son objet sont tout d'abord rappelés, puis le lien avec le PCAET est développé au travers d'un encadré spécifique.

1. Les principes de l'articulation avec les documents cadres

L'élaboration du PCAET doit intégrer les interactions existantes ou potentielles avec d'autres plans et programmes eux aussi soumis à évaluation. Ces articulations de diverses natures sont précisées dans le schéma ci-contre et vérifiées et détaillées dans l'Évaluation environnementale stratégique.

Ainsi, le PCAET doit :

- Être compatible avec le fascicule des règles du SRADDET et le PPA, c'est-à-dire ne pas rentrer en contradiction avec leurs objectifs fondamentaux ;
- Prendre en compte le SCoT les objectifs du SRADDET, c'est-à-dire ne pas ignorer ni s'éloigner de leurs objectifs et des orientations fondamentales.



Liens de comptabilité et de prise en compte relatifs au PCAET (source : guide ADEME : « PCAET, comprendre, construire et mettre en œuvre », 2016)

2. Objectifs nationaux

Les objectifs nationaux de réduction des émissions de GES, de production d'énergies renouvelables, de réduction des consommations énergétiques et de rénovation thermique du parc de bâtiments sont exprimés à travers les principaux plans et lois orientant la stratégie nationale de transition énergétique, de réduction des émissions de GES et d'adaptation au changement climatique, à savoir :

- La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTEPCV) ;
- La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) ;
- La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) ;
- Le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC).

Les principaux objectifs chiffrés de ces lois, plans et programmes sont présentés dans le tableau ci-dessous, et mis en regard des objectifs inscrits dans le PCAET des Coëvrans.

Thématique	Objectifs nationaux / SRADDET	Objectifs du PCAET
Réduction des émissions de GES	-40% en 2030 par rapport à 1990 -75% en 2050 par rapport à 1990 -37% en 2030 par rapport à 2012	-28% en 2030 par rapport à 2012 -79% en 2050 par rapport à 2012
Production d'énergie renouvelable	Amener la part des énergies renouvelable à 33% de la production totale d'énergie à 2030 et 100% à 2050 Amener la part des énergies renouvelable à 35% de la production totale d'énergie à 2030 et 100% à 2050	Amener la part des énergies renouvelable à 31% de la production totale d'énergie à 2030 et 85% à 2050
Consommation d'énergie finale	-50% en 2050 par rapport à 2012 -28% en 2030 par rapport à 2012	-17% en 2030 par rapport à 2012 -51% en 2050 par rapport à 2012
Rénovation thermique du parc de logements	Niveau de performance énergétique BBC pour 100% du parc de logements en 2050	Atteindre un niveau de performance énergétique conforme aux normes « bâtiment basse consommation » ou assimilés pour l'ensemble du parc de logements à 2050

4.1. La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV)

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) publiée au Journal Officiel du 18 août 2015, ainsi que le plan d'action qui l'accompagnent visent à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement, ainsi que de renforcer son indépendance énergétique tout en offrant à ses entreprises et ses citoyens l'accès à l'énergie à un coût compétitif.

La loi fixe les objectifs chiffrés à moyen et long terme suivants :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050 (facteur 4). La trajectoire est précisée dans les budgets carbone ;
- Réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012 en visant un objectif intermédiaire de 20 % en 2030 ;
- Réduire la consommation énergétique primaire d'énergies fossiles de 30 % en 2030 par rapport à la référence 2012 ;
- Porter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030 ;
- Porter la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50 % à l'horizon 2025 ;
- Atteindre un niveau de performance énergétique conforme aux normes « bâtiment basse consommation » pour l'ensemble du parc de logements à 2050 ;
- Lutter contre la précarité énergétique ;
- Affirmer un droit à l'accès de tous à l'énergie sans coût excessif au regard des ressources des ménages ;
- Réduire de 50 % la quantité de déchets mis en décharge à l'horizon 2025 et découpler progressivement la croissance économique et la consommation matières premières.

4.2. La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)

Introduite par la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV), la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) est la feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique. Adoptée pour la première fois en 2015, la SNBC a été révisée en 2018-2019, et vise à atteindre la neutralité carbone en 2050 (ambition rehaussée par rapport à la première SNBC qui visait le facteur 4, **soit une réduction de 75 % de ses émissions GES à l'horizon 2050 par rapport à 1990**).

Elle donne des orientations pour mettre en œuvre, dans tous les secteurs d'activité, la transition vers une économie bas-carbone, circulaire et durable. Elle définit une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre jusqu'à 2050 et fixe des objectifs à court-moyen termes : les budgets carbones.

Elle a deux ambitions : atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 et réduire l'empreinte carbone de la consommation des Français. Les décideurs publics, à l'échelle nationale comme territoriale, doivent la prendre en compte.

4.3. La Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE)

Les programmations pluriannuelles de l'énergie (PPE), **outils de pilotage de la politique énergétique** ont été créées par la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

La PPE de métropole continentale exprime les orientations et priorités d'action des pouvoirs publics pour la gestion de l'ensemble des formes d'énergie sur le territoire métropolitain continental, afin d'atteindre les objectifs de la politique énergétique définis aux articles L. 100-1, L. 100-2 et L. 100-4 du code de l'énergie. Le PPE remplace, sur un champ plus large et de manière intégrée, les trois documents de programmation préexistants relatifs aux investissements de production d'électricité, de production de chaleur et aux investissements dans le secteur du gaz.

La PPE en cours sur la période 2019-2028 inscrit la France dans une **trajectoire qui permettra d'atteindre la neutralité carbone en 2050**, et fixe ainsi le cap pour toutes les filières énergétiques qui pourront constituer de manière complémentaire, le mix énergétique français de demain.

4.4. Le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC)

La démarche d'adaptation, enclenchée au niveau national par le ministère de l'Environnement à la fin des années 1990, est complémentaire des actions d'atténuation. Elle vise à **limiter les impacts du changement climatique et les dommages associés sur les activités socio-économiques et sur la nature**. Les politiques publiques d'adaptation ont pour objectifs d'anticiper les impacts à attendre du changement climatique, de limiter leurs dégâts éventuels en intervenant sur les facteurs qui contrôlent leur ampleur (par exemple, l'urbanisation des zones à risques) et de profiter des opportunités potentielles.

Le premier PNACC élaboré pour la période 2011-2015 a été suivi et renforcé par le PNACC-2 portant sur la période 2018-2022.

Avec pour objectif de présenter des mesures concrètes et opérationnelles pour préparer la France à faire face et à tirer parti de nouvelles conditions climatiques, les mesures préconisées par le PNACC visent une adaptation effective dès le milieu du XXI^e siècle à un climat régional en métropole et dans les outre-mer cohérent avec une hausse de température de +1,5 à 2°C au niveau mondial par rapport au XIX^e siècle. Tous les secteurs d'activités sont concernés autour de 4 objectifs :

- Protéger les personnes et les biens ;
- Eviter les inégalités devant les risques ;
- Limiter les coûts et tirer parti des avantages ;
- Préserver le patrimoine naturel.

La logique poursuivie est bien l'incorporation de la notion d'adaptation au sein de l'ensemble des politiques publiques.

3. Lien de comptabilité du PCAET avec les documents cadres

Aucun Plan de Protection de l'Atmosphère n'est présent sur le territoire.

3.1. Le Fascicule des règles du SRADET Pays de la Loire

Le SRADET des Pays de la Loire a été approuvé le 7 février 2022. Le PCAET doit être compatible avec le fascicule des règles. Ce dernier est divisé selon 5 grandes thématiques que sont :

- Aménagement et égalité des territoires
- Transports et mobilités
- Climat, air, énergie
- Biodiversité, eau
- Déchets et économie circulaire

Objectifs du document vis-à-vis du PCAET	Compatibilité du PCAET
Aménagement et égalité des territoires	
Revitalisation des centralités	Action NAT 2 - Avoir une politique d'urbanisme et d'aménagement plus durable et favorisant la résilience du territoire dans laquelle s'inscrivent des actions réalisées ou projetées par la communauté de communes : Programme Petites Villes de Demain - AMI Centres-bourgs...
Préservation et développement de la nature dans les espaces urbanisés	Action NAT 2 - Avoir une politique d'urbanisme et d'aménagement plus durable et favorisant la résilience du territoire dans laquelle s'inscrivent des actions réalisées ou projetées par la communauté de communes : Travaux de renaturation en ville.
Adaptation de l'habitat aux besoins de la population	Actions HAB 1. Cette action a pour but d'accompagner à la rénovation énergétique des logements et à lutter contre la précarité énergétique.
Gestion économe du foncier	Action NAT 2 – Avoir une politique d'urbanisme et d'aménagement plus durable et favorisant la résilience du territoire : cette action promeut l'intégration des enjeux Climat-Energie dans les politiques d'aménagement et d'urbanisme de la collectivité, d'un point de vue planification et d'un point de vue opérationnel.
Préservation des espaces agricoles ressources d'alimentation	Action ACC 1 - Mettre en œuvre le projet alimentaire de territoire dans lequel le programme d'actions prévoit d'encourager la production locale et durable.
Aménagement durable des zones d'activités	Action NAT 2 - Avoir une politique d'urbanisme et d'aménagement plus durable et favorisant la résilience du territoire dans laquelle s'inscrivent des actions réalisées ou projetées par la communauté de communes telle que la renaturation en ville.
Intégration des risques dans la gestion et l'aménagement du littoral	Non concerné
Couverture numérique complète	Action EXE 3 - Promouvoir la sobriété numérique au sein de l'EPCI
Transport et mobilités	
Déplacements durables et alternatifs	Action EXE 9 – Promouvoir la mobilité durable en interne au sein de l'EPCI Action MOB 1 – Favoriser la pratique des mobilités actives

	Action MOB 2 – Développer une offre de mobilité alternative à la voiture individuelle, plus respectueuse de la qualité de l'air
Intermodalités logistiques	Action ECO 1 – Accompagner les entreprises en faveur de la transition écologique
Itinéraires routiers d'intérêt régional	/
Renforcement des pôles multimodaux	Action MOB 2 – Développer une offre de mobilité alternative à la voiture individuelle, plus respectueuse de la qualité de l'air
Cohérence et harmonisation des services de transports	Action MOB 2 – Développer une offre de mobilité alternative à la voiture individuelle, plus respectueuse de la qualité de l'air
Climat, Air, Energie	
Atténuation et adaptation au changement climatique	NAT 1 – Préparer le territoire à faire au changement climatique NAT 3 – Mettre en place une politique en faveur de la biodiversité et des espaces naturels vulnérables au changement climatique
Rénovation énergétique des bâtiments et construction durable	HAB 1 – Accompagner la rénovation énergétique des logements privés ENR 1 – Se coordonner pour augmenter la production d'énergie sur le territoire dans le respect des enjeux environnementaux, sociétaux et patrimoniaux locaux
Développement des énergies renouvelables et de récupération	ENR 1 – Se coordonner pour augmenter la production d'énergie sur le territoire dans le respect des enjeux environnementaux, sociétaux et patrimoniaux locaux ENR 2 – Augmenter la production d'énergie renouvelable localement
Lutte contre la pollution de l'air	ACC 3 – Améliorer la qualité de l'air
Biodiversité, eau	
Déclinaison de la Trame Verte et Bleue régionale	/
Préservation et restauration de la Trame Verte et Bleue	A l'échelle du PLUi et non du PCAET NAT 1 – Préparer le territoire à faire face au changement climatique NAT 2 – Avoir une politique d'urbanisme et d'aménagement plus durable et favorisant la résilience du territoire NAT 3 – Mettre en place une politique en faveur de la biodiversité et des espaces naturels vulnérables au changement climatique NAT 4 – Mettre en œuvre un plan d'actions pour valoriser et préserver le bocage

Eviter/Réduire/Compenser	Des mesures ERC ont été intégrées dans les fiches actions le nécessitant. Ces mesures sont présentées dans la partie « Evaluation Environnementale du plan d'actions ».
Amélioration de la qualité de l'eau	NAT 5 – Préserver la ressource en eau
Développement du territoire et disponibilité de la ressource en eau	NAT 5 – Préserver la ressource en eau
Gestion des inondations et limitation de l'imperméabilisation	NAT 2 – Avoir une politique d'urbanisme et d'aménagement plus durable et favorisant la résilience du territoire
Préservation des zones humides	NAT 2 – Avoir une politique d'urbanisme et d'aménagement plus durable et favorisant la résilience du territoire NAT 3 – Mettre en place une politique en faveur de la biodiversité et des espaces naturels
Déchets et économie circulaire	
Prévention et gestion des déchets	ACC 4 – Réduire les déchets et développer l'économie circulaire dans les pratiques du territoire
Limitation des capacités de stockage et d'élimination des déchets et adaptation des installations	
Gestion des déchets et économie circulaire dans les documents d'urbanisme	
Réduction des biodéchets et développement d'une gestion de proximité	
Prévention, recyclage et valorisation des déchets de chantier	
Gestion des déchets dans les situations exceptionnelles	

4. Prise en compte de documents cadres au sein du PCAET

4.1. Les objectifs du SRADET Pays de la Loire

Le PCAET doit prendre en compte les objectifs du SRADET. Ce dernier comprend 30 objectifs divisés selon 2 grands axes :

- Conjuguer attractivité et équilibre des pays de la Loire
- Relever collectivement le défi de la transition environnementale en préservant les identités territoriales ligériennes

Objectifs du document vis-à-vis du PCAET	Compatibilité du PCAET
Assurer l'attractivité de tous nos territoires en priorisant sur les plus fragiles	
Conforter un maillage fin et équilibré de polarités sur l'ensemble du territoire pour résorber la fracture territoriale	/
Développer un urbanisme préservant la santé des Ligériens	ACC 3 – Améliorer la qualité de l'air
Contribuer à une offre de logements favorisant mixité sociale et parcours résidentiel et adaptée aux besoins d'une population diversifiée	/
Maintenir une présence effective et adaptée des services du quotidien	/
Renforcer l'offre de soins de premier recours sur l'ensemble du territoire	/
Mieux intégrer les zones économiques et commerciales au projet de territoire	ECO 1 – Accompagner les entreprises en faveur de la transition écologique
Faire de la biodiversité et de sa connaissance un moteur d'innovation pour le développement des Pays de la Loire	NAT 3 – Mettre en place une politique en faveur de la biodiversité et des espaces naturels
Construire une mobilité durable pour tous les ligériens	
Développer les transports collectifs et leur usage	Action MOB 2 – Développer une offre de mobilité alternative à la voiture individuelle, plus respectueuse de la qualité de l'air
Promouvoir les autres solutions durables de déplacement incluant les motorisations alternatives (électrique, bio-GNV, hydrogène)	Action MOB 2 – Développer une offre de mobilité alternative à la voiture individuelle, plus respectueuse de la qualité de l'air
Répondre aux besoins spécifiques de déplacement dans les zones peu denses	Action MOB 2 – Développer une offre de mobilité alternative à la voiture individuelle, plus respectueuse de la qualité de l'air
Développer et faciliter l'intermodalité et la coordination entre les Autorités Organisatrices de la Mobilité	Action MOB 2 – Développer une offre de mobilité alternative à la voiture individuelle, plus respectueuse de la qualité de l'air
Développer la logistique fluviale et ferroviaire comme alternative à la route	Action MOB 2 – Développer une offre de mobilité alternative à la voiture individuelle, plus respectueuse de la qualité de l'air
Conforter la place européenne et internationale des Pays de la Loire	
Conforter le rôle européen des métropoles et du réseau de villes au bénéfice de l'ensemble du territoire ligérien	/
Assurer la connexion nationale et internationale de la région au moyen d'infrastructures de transport adaptées	/
Promouvoir la digitalisation de l'économie et déployer les usages numériques au service de l'inclusion et de l'amélioration des services	Action EXE 3 – Accompagner l'évolution du numérique au sein de l'EPCI

publics, au moyen d'une couverture numérique et en téléphonie mobile complète et performante	
Faire de l'eau une grande cause régionale	
Stopper la dégradation de la qualité de la ressource en eau et amorcer une dynamique de reconquête	NAT 5 – Préserver la ressource en eau
Contribuer à un équilibre de la ressource par une gestion quantitative favorisant les économies d'eau	
Préserver une région riche de ses identités territoriales	
Concilier préservation des espaces naturels et développement des activités des territoires littoraux	NAT 3 – Mettre en place une politique en faveur de la biodiversité et des espaces naturels
Conjuguer préservation de la Loire et de l'estuaire avec la valorisation de son patrimoine et la gestion des risques	NAT 1 – Préparer le territoire à faire face au changement climatique
Promouvoir une ruralité ouverte, vivante et respectée	NAT 4 – Mettre en œuvre un plan d'actions pour valoriser et préserver le bocage ACC 1 – Mettre en œuvre le projet alimentaire de territoire
Aménager des territoires résilients en préservant nos ressources et en anticipant le changement climatique	
Tendre vers zéro artificialisation nette des espaces naturels, agricoles et forestiers à l'horizon 2050	NAT 2 – Avoir une politique d'urbanisme et d'aménagement plus durable et favorisant la résilience du territoire
Assurer la pérennité des terres et activités agricoles et sylvicoles garantes d'une alimentation de qualité et de proximité	NAT 4 – Mettre en œuvre un plan d'actions pour valoriser et préserver le bocage ACC 1 – Mettre en œuvre le projet alimentaire de territoire
Préserver les paysages, les espaces naturels et la biodiversité remarquable et ordinaire	NAT 3 – Mettre en place une politique en faveur de la biodiversité et des espaces naturels
Limiter, anticiper et se préparer aux effets du changement climatique de manière innovante et systémique	NAT 3 – Mettre en place une politique en faveur de la biodiversité et des espaces naturels NAT 1 – Préparer le territoire à faire face au changement climatique
Prévenir les risques naturels et technologiques	NAT 1 – Préparer le territoire à faire face au changement climatique
Conserver une bonne qualité de l'air pour tous les ligériens	ACC 3 – Améliorer la qualité de l'air
Tendre vers la neutralité carbone et déployer la croissance verte	
Diminuer les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre : massifier la rénovation du parc immobilier, décarboner	ENR 1 – Se coordonner pour augmenter la production d'énergie sur le territoire dans le

les mobilités, améliorer les performances dans l'industrie et l'agriculture	respect des enjeux environnementaux, sociétaux et patrimoniaux locaux ENR 2 – Augmenter la production d'énergie renouvelable HAB 1 – Accompagner la rénovation énergétique des logements privés ECO 1 – Accompagner les entreprises en faveur de la transition écologique MOB 2 – Développer des mobilités alternatives à la voiture individuelle et plus respectueuses de la qualité de l'air
Devenir une région à énergie positive en 2050	ENR 1 – Se coordonner pour augmenter la production d'énergie sur le territoire dans le respect des enjeux environnementaux, sociétaux et patrimoniaux locaux ENR 2 – Augmenter la production d'énergie renouvelable
Gérer nos déchets autrement : réduction, réemploi, réutilisation, recyclage	ACC 2 – Réduire les déchets et développer l'économie circulaire dans les pratiques du territoire
Développer l'économie circulaire pour aménager durablement notre région et économiser les ressources	

4.2. Le SCoT des Coëvrons

Le SCoT a été approuvé le 7 mars 2019. Le PCAET doit prendre en compte les orientations et les objectifs du SCoT. Ce dernier comprend 10 orientations divisés selon 2 grands axes :

- Equilibre et rayonnement : les maîtres-mots du développement des Coëvrons
- La qualité du cadre de vie rural : les centres-bourgs au cœur des enjeux territoriaux, sociaux, économiques

Objectifs du document vis-à-vis du PCAET	Compatibilité du PCAET
Axe 1 - équilibre et rayonnement : les maîtres-mots du développement des Coëvrons	
Appuyer le développement sur une organisation multipolaire du territoire	/
Poursuivre le développement résidentiel et en assurer son équilibre	/
Dynamiser le bassin économique des Coëvrons	/
Conforter les déplacements en lien avec les développements économique et résidentiel	/
Faire valoir la qualité du cadre de vie : l'armature naturelle et paysagère des Coëvrons	ENR 1 – Se coordonner pour augmenter la production d'énergie sur le territoire dans le respect des enjeux environnementaux, sociétaux et patrimoniaux locaux NAT 4 – Mettre en œuvre un plan d'actions pour valoriser et préserver le bocage

	NAT 3 – Mettre en place une politique en faveur de la biodiversité et des espaces naturels
Développer de nouvelles pratiques urbaines	NAT 2 – Avoir une politique d’urbanisme et d’aménagement plus durable et favorisant la résilience du territoire
Préparer la transition énergétique du territoire des Coëvrons	ENR 1 – Se coordonner pour augmenter la production d’énergie sur le territoire dans le respect des enjeux environnementaux, sociétaux et patrimoniaux locaux ENR 2 – Augmenter la production d’énergie renouvelable
Axe 2 – la qualité du cadre de vie rural : les centres-bourgs au cœur des enjeux territoriaux, sociaux, économiques	
Mettre les centres-bourgs au cœur des enjeux territoriaux	/
Mettre les centres-bourgs au cœur des enjeux sociaux	/
Mettre les centres-bourgs au cœur des enjeux économiques	/

INDICATEURS DE SUIVI D'INCIDENCE DU PCAET SUR L'ENVIRONNEMENT

La stratégie du PCAET intègre un dispositif de suivi-évaluation avec un certain nombre d'indicateurs pour permettre de savoir si le territoire est sur la bonne trajectoire par rapport aux objectifs fixés.

Outre ces indicateurs de suivi identifiés à l'égard du PCAET, des indicateurs plus globaux relatifs aux thématiques de l'évaluation environnementale sont aussi présentés.

En effet, ils doivent permettre de suivre l'évolution des sensibilités environnementales en lien avec la mise en œuvre du PCAET. Il ne s'agit donc pas d'indicateurs réalisés à partir des actions du PCAET mais bien d'indicateurs établis en fonction des enjeux ciblés dans l'EIE et évalués tout au long de l'analyse d'incidences.

Des effets additionnels et cumulatifs pouvant être observés au cours de l'application du PCAET, une réflexion sur la mise en place de nouveaux indicateurs de suivi pourra être menée dans la perspective de révision du PCAET.

Indicateurs d'impact territoriaux prioritaires	Unité	Site hébergeant la donnée	Source	Etat initial	Objectif
Part de surface forestière	(%) / Surface en ha	https://geoservices.ign.fr/bdtopo	BD TOPO 2010	2010	Surface équivalente ou supérieure
Séquestration carbone de la forêt	Teq CO2	https://aldo.territoiresentransitions.fr/	Source outils ALDO	2021	Supérieure ou équivalente
Séquestration carbone dans les cultures et les prairies	Teq CO2		Source outils ALDO	2021	Supérieure ou équivalente
Séquestration carbone des haies associées aux espaces agricoles	Teq CO2		Source outils ALDO	2021	Supérieure ou équivalente
Séquestration carbone dans les zones humides	Teq CO2		Source outils ALDO	2021	Supérieure ou équivalente
Densité moyenne de haies	ml/ha	/	Fédération Régionale de Chasse	2009	Densité équivalente ou supérieure
Linéaire de haies planté	ml	/	Communes / Collectivité	/	Augmenter la densité de haies ou à minima replanter pour chaque arrachage
Consommation d'espaces	ha	https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/	Portail de l'artificialisation	2009-2020	115,79 ha entre 2021 et 2030 (réduction de 43%)
Consommation d'espaces	ha/an			2011-2020	11,6 ha /an
Surfaces artificialisées	ha/an	/	Collectivité	/	Toute surface artificialisée doit être renaturée en surface équivalente
Séquestration carbone dans les sols artificialisés	Teq CO2	https://aldo.territoiresentransitions.fr/	Source outils ALDO	2021	Réduire ou ne pas augmenter cet indice par commune

Le plan Climat Air Energie Territorial des Coëvrons se compose des documents suivants :

TOME 0 - SYNTHESE

TOME 1 – DIAGNOSTIC

TOME 2 - STRATÉGIE

TOME 3 – PLAN D’ACTIONS

TOME 4 – ÉTAT INITIAL DE L’ENVIRONNEMENT (EIE)

TOME 5 – ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE (EES)

TOME 6 – RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L’EES

CADRE DE DEPOT RÉGLEMENTAIRE